Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Human Resources and Skills Development Canada

Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Programme canadien de prêts aux étudiants

Rapport annuel
2007–2008

Canada

LC-103-12-09

Remarque : le numéro de catalogue ministériel est situé en bas de la page couverture sur le côté gauche.

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
140, Promenade du Portage
Portage IV, 12e étage
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260
En ligne : http://www.rhdcc.gc.ca/publications

Ce document est offert en médias substituts sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2009

Papier
N° de cat. : HS45-2008
ISBN : 978-1-100-93258-3

PDF
N° de cat. : HS45-2008F-PDF
ISBN : 978-1-100-93258-3

MESSAGE DE LA MINISTRE

En tant que ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel 2007-2008 du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Depuis sa création en 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est une source de grande fierté, car il apporte du soutien aux étudiants canadiens pour leur permettre de poursuivre des études postsecondaires par l'entremise de programmes d'aide financière. À ce jour, plus de quatre millions d'étudiants ont bénéficié de prêts et de subventions du gouvernement du Canada.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, plus de 350 000 étudiants ont touché un prêt, correspondant à un total de deux milliards de dollars, et plus de 80 000 étudiants ont reçu une subvention, totalisant 142 millions de dollars.

Les plus récents budgets du gouvernement du Canada comportaient des mesures pour rendre l'enseignement postsecondaire davantage abordable et accessible.

À partir du 1er août 2009, le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants offrira une bourse mensuelle non remboursable de 250 dollars aux étudiants de famille à faible revenu, et de 100 dollars à ceux de famille à revenu moyen. On estime à 245 000 par année le nombre d'étudiants qui bénéficieront de ce programme, soit une augmentation de 100 000 étudiants par rapport au programme précédent.

De plus, le nouveau Programme d'aide au remboursement de prêts permet aux emprunteurs admissibles de mieux gérer leur dette grâce à des paiements raisonnables.

Ces nouvelles mesures aideront les étudiants et les familles à mieux gérer le coût de l'enseignement postsecondaire et fourniront une aide très appréciée dans les périodes d'incertitude économique.

La poursuite des études postsecondaires est vitale pour notre avenir, car elle donne aux Canadiens les moyens de bénéficier des nombreuses possibilités qu'offre le Canada et d'apporter une contribution à notre société.

L'honorable Diane Finley, C.P., députée
Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences

TABLE DES MATIÈRES

Vision, Mission et Mandat 1
Points saillants du Programme pour 2007-2008 2
Introduction 7

PARTIE I – CONTEXTE 8

PARTIE II – ACTIVITÉS DU PROGRAMME 17

PARTIE III – RÉSULTATS DU PROGRAMME 38

PARTIE IV – DÉTAILS FINANCIERS 47

PARTIE V – ANNEXES 52

Annexe A : Portefeuille des prêts d'études canadiens 52
Annexe B : Prêts aux étudiants à temps partiel selon la province ou le territoire et le type d'établissement 53
Annexe C : Mobilité des emprunteurs 54
Annexe D : Prêts aux étudiants à temps plein selon le type d'établissement 55
Annexe E : Emprunteurs selon le niveau d'études 56
Annexe F : Emprunteurs selon l'âge 57
Annexe G : Emprunteurs selon le sexe 58
Annexe H : Emprunteurs selon la situation de famille 59
Annexe I : Endettement des étudiants dans le cadre du PCPE 60
Annexe J : Exemption d'intérêts 62
Annexe K : Satisfaction des clients à l'égard du centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) 63
Annexe L : Soutien aux études postsecondaires par le gouvernement fédéral 64

PARTIE VI – GLOSSAIRE 65

Vision

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) vise à offrir à tous les Canadiens la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société.

Mission

Le PCPE cherche à favoriser l'accès aux études postsecondaires pour les étudiants qui ont des besoins financiers reconnus :

- **en fournissant des prêts et des subventions** aux personnes admissibles;
- **en élaborant et en mettant en œuvre des politiques** qui assurent un juste équilibre entre les exigences en matière de reddition de comptes, d'intégrité et d'adaptation aux besoins changeants des étudiants et de la société;
- **en fournissant de l'information** aux étudiants et à leur famille pour les aider à faire des choix éclairés;
- **en renforçant et en améliorant la prestation des services**, ce qui se traduit par une plus grande satisfaction de la clientèle;
- **en assurant le développement et le renouvellement d'une main-d'œuvre valorisée, qualifiée et motivée** dans le cadre du PCPE;
- **en améliorant les partenariats** avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que les intervenants et les organisations étudiantes et **en prenant appui sur ces mêmes partenariats.**

Mandat

Le PCPE a pour mandat de promouvoir l'accès aux études postsecondaires en fournissant de l'aide financière sous forme de prêts ou et/de subventions aux étudiants admissibles, en fonction de leurs besoins financiers et sans égard à leur province ou leur territoire de résidence.

POINTS SAILLANTS DU PROGRAMME POUR 2007-2008

En améliorant leurs possibilités d'emplois, l'enseignement postsecondaire ouvre des portes aux Canadiens. L'amélioration de la compétitivité et de la productivité et le renforcement de la cohésion sociale qui en résultent profitent aussi à l'ensemble du Canada.

De plus en plus de Canadiens investissent dans leur avenir en poursuivant des études postsecondaires. Le gouvernement du Canada joue un rôle crucial à cet égard en veillant à ce que les Canadiens aient accès à l'enseignement postsecondaire et, pour ce faire, en aidant les étudiants à payer leurs études par l'entremise de programmes comme le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

Le PCPE réduit les barrières financières à l'enseignement postsecondaire en fournissant des prêts et des subventions aux étudiants qui ont des besoins financiers reconnus. Le Programme canadien de prêts et bourses est offert dans l'ensemble du Canada, à l'exception du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, qui administrent leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

Le Rapport annuel du PCPE informe le Parlement et la population canadienne des accomplissements et du rendement du Programme pour l'année de prêt 2007-2008 (du 1er août 2007 au 31 juillet 2008). Il souligne les changements importants apportés au Programme ou annoncés au cours de 2007-2008 et fournit des renseignements financiers détaillés pour l'exercice 2007-2008 (du 1er avril 2007 au 31 mars 2008).

INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX

Des changements majeurs en matière de politique et des améliorations substantielles concernant le PCPE ont été annoncés dans les récents budgets fédéraux.

Le budget fédéral de 2008

Des initiatives importantes ayant pour but d'aider les Canadiens à accéder à l'enseignement postsecondaire ont été annoncées dans le budget de 2008, et elles entreront en vigueur le 1er août 2009.

Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- la création d'un nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants qui bénéficiera à 245 000 étudiants chaque année. Le Programme offrira de nouvelles bourses aux étudiants de famille à revenu faible ou à revenu moyen, aux étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente ainsi qu'aux étudiants ayant des personnes à charge. Les bourses seront prévisibles et il sera facile d'en faire la demande; elles seront versées aux étudiants au début et au milieu de l'année scolaire;

- un nouveau Programme d'aide au remboursement pour aider les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant. Dans le cadre de ce programme, on s'assurera qu'aucun emprunteur n'est tenu d'effectuer un remboursement de prêt étudiant d'un montant supérieur au paiement raisonnable, qu'aucun paiement n'est exigé de la part des emprunteurs à très faible revenu, et qu'aucun emprunteur n'est assujetti à une période de remboursement de plus de 15 ans (ou de plus 10 ans dans le cas des emprunteurs ayant une invalidité permanente);

- la rationalisation et la modernisation du PCPE. Cette mesure vise à améliorer les services en ligne pour les emprunteurs et à mieux coordonner les communications.

Le budget fédéral de 2007

Le budget de 2007 prévoyait un investissement supplémentaire de 800 millions de dollars par année pour le soutien de l'enseignement postsecondaire, portant à 3,2 milliards de dollars le total annuel des transferts aux provinces et territoires en 2008-2009. Le budget comprenait également un examen du PCPE en vue de le moderniser et de le simplifier, ce qui a mené aux améliorations substantielles annoncées dans le budget de 2008.

Le budget fédéral de 2006

Le budget de 2006 a fourni 370 millions de dollars en nouveaux investissements sur une période de deux ans

pour favoriser l'excellence en matière d'enseignement postsecondaire et l'accessibilité à ce niveau d'études.

DIFFUSION DU MESSAGE

Afin d'aider les étudiants et leur famille à faire des choix éclairés en matière d'enseignement postsecondaire, le PCPE a mis en œuvre les initiatives suivantes en 2007-2008 :

- campagne de communication pancanadienne : cette initiative des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux vise à mieux faire connaître aux familles les différentes options de planification et d'épargne pour les études postsecondaires de leurs enfants;
- événements promotionnels : le PCPE a participé à 16 événements dans six provinces, distribuant des publications imprimées, présentant le site Web Ciblétudes.ca et répondant aux questions des étudiants concernant l'aide financière disponible;
- mises à jour et améliorations du site Web Ciblétudes.ca : au moyen du site Web Cibletudes.ca, le PCPE fournit des renseignements aux Canadiens concernant les coûts et les avantages de l'enseignement postsecondaire ainsi que les options de financement disponibles pour les étudiants avant, pendant et après leurs études.

COUP D'ŒIL SUR LES PRÊTS ÉTUDIANTS

Prêts

- En 2007-2008, le PCPE a versé 2 milliards de dollars en prêts à 352 708 étudiants à temps plein et 2,8 millions de dollars à 1 436 étudiants à temps partiel.
- La valeur totale du portefeuille du PCPE pour tous les prêts accordés aux emprunteurs encore aux études ou qui remboursent leur prêt se chiffrait à 12 milliards de dollars au 31 mars 2008, soit une augmentation de 409 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les emprunteurs étudiant à temps plein ont reçu en moyenne un prêt de 5 706 dollars, un montant comparable à celui de la précédente année de prêt.
- Le montant moyen des prêts pour les étudiants à temps partiel était de 1 948 dollars.

Qui emprunte?

Au cours de l'année de prêt 2007-2008 :

- Plus de la moitié des emprunteurs (59 %)[1] provenaient de l'Ontario. L'Ontario présentait également le pourcentage le plus élevé d'emprunteurs étudiant à temps partiel (37 %), suivie de la Colombie-Britannique (19 %).
- Parmi les emprunteurs étudiant à temps plein, 59 % fréquentaient une université, 31 % un collège et 10 % un établissement privé. La moitié des emprunteurs étudiant à temps partiel (50 %) fréquentaient une université, 33 % un collège et 17 % un établissement privé.
- La plupart des emprunteurs étudiant à temps plein (59 %) étaient inscrits à des programmes de premier cycle, et 36 % suivaient des programmes ne menant pas à un diplôme, comme ceux offerts par les collèges communautaires et les écoles de métiers. En outre, 5 % des emprunteurs étudiaient aux cycles supérieurs en vue d'obtenir un diplôme de maîtrise ou de doctorat. Les emprunteurs étudiant à temps partiel étaient plus susceptibles que les emprunteurs étudiant à temps plein de s'inscrire à des programmes ne menant pas à l'attribution d'un grade (53 %).

1 Les parenthèses dans le présent rapport ne servent pas à indiquer des valeurs négatives.

Combien doivent les emprunteurs?

Les emprunteurs qui ont commencé à rembourser leurs prêts au cours de l'année de prêt 2007-2008 devaient en moyenne 12 881 dollars au PCPE, soit 649 dollars (ou 5 %) de plus par rapport à l'année de prêt 2006-2007.

- Environ 51 % des emprunteurs devaient plus de 10 000 dollars au PCPE.
- Les emprunteurs de niveau universitaire devaient en moyenne 16 269 dollars au début de leur période de remboursement, ce qui correspondait à une augmentation de 601 dollars. Les emprunteurs de niveau collégial devaient en moyenne 9 939 dollars, et ceux des établissements privés 10 152 dollars. Ces chiffres représentent respectivement des augmentations de 3,8 %, de 3,3 % et de 5,9 % par rapport à l'année de prêt 2006-2007.
- L'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan présentaient les plus fortes augmentations (865 dollars et 862 dollars respectivement) quant aux montants dus, par rapport à l'année de prêt 2006-2007. La dette étudiante moyenne pour Terre-Neuve-et-Labrador a diminué quant à elle de 117 dollars.

Aide au remboursement

Le PCPE offre des mesures pour aider les emprunteurs ayant de la difficulté à rembourser leurs prêts.

- 116 530 emprunteurs ont bénéficié d'une exemption d'intérêts, soit une augmentation de 11 % (11 350 emprunteurs) par rapport à l'année de prêt 2006-2007.
- 2 808 emprunteurs ont bénéficié d'une réduction de la dette en cours de remboursement, pour un coût total de 23 millions de dollars.
- 71 693 emprunteurs ont fait réviser les modalités de leurs prêts, une augmentation de 31 % par rapport à l'année de prêt 2006-2007.
- Dans le cadre des mesures d'aide au remboursement annoncées dans le budget de 2008, l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement seront remplacées par le Programme d'aide au remboursement (PAR) à partir du 1er août 2009.

COUP D'OEIL SUR LES SUBVENTIONS AUX ÉTUDIANTS

Pour aider davantage de groupes sous-représentés à faire des études postsecondaires, le gouvernement du Canada octroie des subventions canadiennes pour l'accès aux études et des subventions canadiennes pour études. Jusqu'à présent, plus de 500 000 subventions ont été versées à des étudiants, et la somme totale s'élève à plus de 845 millions de dollars.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, le PCPE a versé 80 681 subventions, ce qui correspond à une somme totale d'environ 142 millions de dollars.

Le budget de 2008 annonçait la création du Programme canadien de bourses aux étudiants, lequel remplacera les programmes de subventions canadiennes pour l'accès aux études et de subventions canadiennes pour études, tout en offrant des bourses supplémentaires aux étudiants.

Subventions canadiennes pour études

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 40 402 subventions canadiennes pour études ont été versées, ce qui représente 7 451 subventions de moins que pendant l'année de prêt 2006-2007. La valeur totale correspond à environ 70 millions de dollars.

- La plus grosse part du montant des subventions (66 %), soit un total de 46 millions de dollars, a été accordée à des étudiants ayant des personnes à charge.
- La part versée aux étudiants ayant une invalidité permanente correspond à 29 % du montant des subventions, soit un total de 20 millions de dollars.

- Les étudiants à temps partiel dans le besoin ont reçu une part correspondant à 5 % du montant des subventions, soit un total de 2,6 millions de dollars.
- Les femmes poursuivant des études au troisième cycle (doctorat) ont reçu une part correspondant à 1 % du montant des subventions, soit un total de 1 million de dollars.

Subventions canadiennes pour l'accès aux études

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 40 279 subventions canadiennes pour l'accès aux études ont été versées, la valeur totale s'élève à 72 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 764 subventions par rapport à l'année de prêt 2006-2007.

- Les étudiants ayant une invalidité permanente ont reçu 14 376 subventions, soit un total de 26,7 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 1 774 subventions par rapport à 2006-2007.
- Les étudiants de famille à faible revenu ont reçu 25 903 subventions, soit un total de 45 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 1010 bénéficiaires par rapport à 2006-2007.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

Les quatre objectifs stratégiques du PCPE consistent à maintenir l'engagement du gouvernement envers l'accessibilité, à mieux sensibiliser la population au Programme, à faire en sorte que l'expérience de prêt soit positive, et à veiller au rendement, à l'intégrité ainsi qu'à la responsabilisation. Voici les résultats du travail accompli dans le cadre du PCPE afin d'atteindre ces objectifs :

1. Engagement envers l'accessibilité

Dans le cadre du PCPE, une enquête a été menée auprès de jeunes Canadiens de 17 à 30 ans[2].

- Les prêts d'études constituent une source importante de financement pour les étudiants. En tout, 69 % des bénéficiaires actuels des prêts gouvernementaux aux étudiants[3] se seraient retrouvés dans une situation très difficile s'ils n'avaient pas obtenu une telle aide financière.

2. Sensibilisation au PCPE

L'enquête auprès des jeunes Canadiens a également permis d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci connaissaient le PCPE.

- Dans les provinces ayant adopté un régime non intégré – c'est-à-dire celles qui n'ont pas combiné leur processus d'administration des prêts avec celui du gouvernement du Canada – 61 % des jeunes connaissaient le PCPE, une augmentation de 22 % depuis l'année dernière. Dans les provinces utilisant un régime intégré, 81 % des jeunes connaissaient le programme intégré de prêts étudiants des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux.

Un autre sondage[4] a été mené auprès des bénéficiaires du PCPE, cette fois, afin de déterminer leur degré de sensibilisation et de satisfaction.

- 85 % des emprunteurs estimaient que leurs options de remboursement étaient claires au moment où ils ont commencé à rembourser leurs prêts, mais il y avait encore des lacunes importantes en ce qui concerne la compréhension de certains aspects, notamment le taux d'intérêt en vigueur.

3. Expérience de prêt positive

- 75 % des emprunteurs ont déclaré être satisfaits du PCPE dans l'ensemble.
- 78 % des emprunteurs ont déclaré être satisfaits, dans l'ensemble, des services

2 Createc+ : Fonds spécial d'investissement – PCPE 2008, Enquête pour le PCPE réalisée auprès des jeunes Canadiens (mai 2008).
3 Les prêts gouvernementaux aux étudiants incluent les prêts des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux participants.
4 Createc+ : PCPE 2008, Sondage sur la satisfaction des clients (mai 2008).

fournis par le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE). Le contrat avec le fournisseur de services du PCPE comporte des incitatifs pour maintenir un degré élevé de satisfaction de la clientèle du CSNPE.

- 17 % des emprunteurs jugeaient que le service à la clientèle s'était amélioré par rapport à l'année de prêt 2006-2007.

4. Intégrité du Programme canadien de prêts aux étudiants

Comme les prêts d'études canadiens sont financés par le gouvernement du Canada, des mesures ont été mises en place pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit dépensé judicieusement, à ce que le Programme soit exécuté convenablement, et à ce que les états financiers soient exacts. Les responsables du PCPE ont mis tous les efforts nécessaires pour réduire le taux de défaut de remboursement des prêts, et ils effectuent régulièrement des vérifications. L'équipe du PCPE veille également à la protection de l'intégrité du Programme en assurant sa conformité avec la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Voici certains des résultats obtenus pour l'année de prêt 2007-2008 :

- on prévoit que le taux de défaut de remboursement des prêts sur trois ans se maintiendra à 16 % pour la cohorte de 2007-2008. Il s'agit d'une diminution par rapport au taux de 28 % pour la cohorte de 2003-2004.
- le taux de remboursement des prêts d'études est passé de 84 % en 2006-2007, à 85 % en 2007-2008.

INTRODUCTION

La vision établie pour le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) consiste à donner la possibilité à tous les Canadiens d'acquérir les connaissances et de développer les compétences qui leur permettent de jouer un rôle actif au sein de l'économie et de la société.

Le présent rapport annuel vise à informer le Parlement et les Canadiens des réalisations et du rendement du PCPE pour l'année de prêt 2007-2008 (du 1er août 2007 au 31 juillet 2008), et à mettre en évidence les principaux changements apportés au Programme en 2007-2008 ou qui avaient été annoncés pour cette période. Il fournit également des renseignements financiers détaillés pour l'exercice 2007-2008 (du 1er avril 2007 au 31 mars 2008).

La partie I du rapport décrit le contexte et l'historique ainsi que les rôles et les responsabilités du PCPE. Elle souligne également les facteurs externes qui ont une incidence sur les opérations du Programme et les améliorations qui ont été apportées à celui-ci.

La partie II du rapport examine les activités du Programme qui permettent d'aider les étudiants avant, pendant et après leurs études postsecondaires. Il s'agit notamment de déterminer dans quelle mesure les jeunes connaissent les possibilités offertes dans le cadre du PCPE et qu'ils y ont recours, ainsi que d'établir le profil des emprunteurs et des bénéficiaires de subventions. La partie II fournit également des renseignements sur les versements de prêts et de subventions, le remboursement de prêts et les options d'aide au remboursement offertes aux emprunteurs qui ont complété leurs études postsecondaires.

La partie III présente les résultats du PCPE pour l'année de prêt 2007-2008.

La partie IV contient l'aspect financier du PCPE, y compris les données financières.

La partie V contient les annexes.

La partie VI à la fin du rapport se trouve un glossaire sur le PCPE. Les termes qui figurent en vert dans le rapport font l'objet d'une définition dans le glossaire.

Il convient de signaler que toutes les données contenues dans le présent rapport représentent uniquement la part des subventions et des prêts d'études provenant du gouvernement fédéral. Il est possible que les emprunteurs aient également reçu des prêts de la part de leur gouvernement provincial ou territorial, ou encore, obtenu du financement auprès d'autres sources.

À la fin du rapport se trouve un glossaire sur le PCPE. Les termes qui figurent en vert dans le rapport font l'objet d'une définition dans le glossaire.

PARTIE I
CONTEXTE

CHAPITRE 1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

1.1 LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES AU CANADA

Dans le monde d'aujourd'hui, les nations qui s'en sortent le mieux sont celles qui savent s'adapter à l'évolution des technologies et aux besoins sur le plan des compétences et des connaissances. En investissant dans l'enseignement postsecondaire, on investit dans l'avenir du Canada. Plus que jamais auparavant, les Canadiens font des études postsecondaires, ce qui donne au pays un avantage concurrentiel.

À l'heure actuelle, 50 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont complété une formation de niveau postsecondaire (peu importe que ce soit pour l'obtention d'un certificat professionnel, d'un diplôme d'études collégiales ou d'un grade universitaire). Il s'agit d'une augmentation de 17 points de pourcentage depuis 1990[5]. Les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que le Canada possède le plus haut taux d'obtention de diplômes postsecondaires de tous les pays membres de l'OCDE et du G7[6].

Tout le monde y gagne lorsque les Canadiens poursuivent des études postsecondaires. Les travailleurs obtiennent de meilleurs emplois grâce auxquels ils s'épanouissent davantage. La société en bénéficie dans son ensemble, car les études postsecondaires entraînent une participation accrue à la vie communautaire, une baisse des taux de criminalité, et une diminution du recours au système de soins de santé[7].

Bien que le taux de participation aux études postsecondaires soit à la hausse, des obstacles financiers empêchent encore certains Canadiens d'accéder à celles-ci. Des inégalités existent au Canada quant à l'accès aux possibilités d'études postsecondaires. Ainsi, la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire est directement liée à la situation financière et au lieu de résidence de la personne[8]. En raison de la hausse des frais de scolarité et du coût de la vie, de nombreux étudiants doivent compter sur des sources de financement externes afin d'accéder à l'enseignement postsecondaire[9].

5 Ressources humaines et Développement des compétences Canada, calculs effectués à partir de la *Revue chronologique de la population active*, Statistique Canada, 2007, numéro de catalogue : 71F0004X.

6 Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), « Tableau A1.3 : Population ayant atteint une formation tertiaire (2007) », dans *Regards sur l'éducation*, 2009.

7 Conseil canadien sur l'apprentissage, *État de l'apprentissage au Canada : Pas le temps de s'illusionner, un avenir incertain*, Ottawa, 2006. http://www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/PostSecondaryEducation/Archives2006/index.htm?Language=FR

8 Conseil canadien sur l'apprentissage, *État de l'apprentissage au Canada : Pas le temps de s'illusionner, un avenir incertain*, Ottawa, 2006. http://www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/PostSecondaryEducation/Archives2006/index.htm?Language=FR

9 Usher, A. et Potter, A., *The State of the Field Review of Post Secondary Education*, préparé par le Educational Policy Institute, 2006. http://www.ccl-cca.ca/pdfs/StateOfField/SoFreviewonPSE.pdf

1.2 FACTEURS EXTERNES INFLUENÇANT LA POURSUITE D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Le PCPE est administré dans le contexte global des aspects économiques, politiques et sociaux du Canada. De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur l'inscription aux programmes d'études postsecondaires et la mise en œuvre du PCPE.

Facteurs démographiques et socioéconomiques

L'économie est l'un des facteurs qui influencent les besoins financiers des étudiants et la décision de poursuivre des études postsecondaires ou d'entrer sur le marché du travail. Lorsque l'économie est en baisse, les étudiants peuvent choisir de demeurer plus longtemps aux études si les emplois se font rares. Dans une période de prospérité économique, en revanche, les étudiants seront peut-être plus enclins à intégrer le marché du travail, car des emplois bien rémunérés sont alors disponibles. Parmi les autres facteurs externes à considérer, il y a également le lieu de l'établissement d'enseignement et le coût des études, le taux d'inflation, le coût de la vie ainsi que les modalités d'emprunt à la fois pour les étudiants et le gouvernement du Canada.

À long terme, divers facteurs liés à la situation familiale, comme le revenu, le niveau d'études des parents et la structure même de la famille, influent sur la décision d'une personne de poursuivre ou non des études postsecondaires[10]. Le *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2008* prédit qu'au cours de la prochaine décennie, la population d'étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 34 ans diminuera et que le recours aux prêts augmentera en raison des changements démographiques[11].

1.3 FONDS GOUVERNEMENTAUX

Bien que le PCPE soit le plus important programme d'aide financière pour les étudiants canadiens, d'autres programmes sont offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Voici quelques-uns des autres initiatives et programmes qui relèvent du gouvernement du Canada :

- la Subvention canadienne pour l'épargne-études incite les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants et octroie des subventions aux bénéficiaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE);
- le Bon d'études canadien fournit une subvention aux familles à faible revenu pour leur permettre de souscrire à un REEE et incite les parents à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants;
- les cours, les programmes de formation, ou les autres activités liées à l'emploi, à l'intention des bénéficiaires de prestations d'assurance-emploi pour faciliter leur retour sur le marché du travail en touchant un revenu de soutien durant une certaine période. Ce service est soit cogéré avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, soit offert par ces derniers par le truchement de paiements de transferts fédéraux;
- la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire qui vise à encourager les étudiants à s'investir dans leurs études et à jouer un rôle actif dans la société. Les bourses du millénaire peuvent servir à réduire la dette d'études des récipiendaires ou à combler leurs besoins, selon l'entente négociée avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux octroyant ces bourses. Les bourses d'accès du millénaire visent les étudiants qui proviennent

10 Rahman, A., Situ, J. et Jimmo, V., *Participation aux études postsecondaires : résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, octobre 2005, numéro de catalogue de Statistique Canada : 81 595 MIE – numéro 36.

11 Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2008*. Sur Internet : http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/rapports/bac/CSLP_2008_f.pdf

de groupes généralement sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaires, par exemple les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis, les étudiants issus d'une famille à faible revenu, et les étudiants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires;

- les programmes à l'intention des étudiants inuits et des étudiants membres des Premières nations, les programmes axés sur les langues officielles et les autres programmes particuliers offerts par divers ministères. Il existe également des mesures d'allègement fiscal qui offrent une forme de soutien pour aider les étudiants et leurs parents à assumer le coût des études postsecondaires. Veuillez consulter **l'annexe L** pour obtenir des renseignements plus détaillés.

Provinces, territoires et autres sources de financement

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux constitue un transfert fédéral en bloc aux provinces et aux territoires pour soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux. Les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent également des prêts, des subventions et des bourses d'études ainsi que des crédits d'impôts et des mesures d'aide au remboursement. Les étudiants peuvent aussi présenter une demande de bourses d'études auprès de leur établissement d'enseignement et remplir une demande de prêt dans une institution financière.

CHAPITRE 2. PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

2.1 RÉGIMES DE PRÊTS

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) accorde des prêts et des subventions aux étudiants dans le besoin qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires[12]. Depuis le lancement du programme en 1964, environ 4,3 millions d'étudiants ont reçu de l'aide financière sous forme de prêts dont la valeur totale approche les 32 milliards de dollars.

À l'origine, le PCPE a été créé en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Jusqu'en 1995, les prêts aux étudiants étaient accordés dans le cadre du régime de prêts garantis, selon lequel les institutions financières, notamment les banques, administraient les prêts et le processus de remboursement. En retour, le gouvernement du Canada garantissait chaque prêt d'études canadien en remboursant à l'institution financière le plein montant des prêts qui étaient en défaut de paiement.

À partir de 1995, année de l'adoption de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, les prêts ont été consentis dans le cadre d'un régime de prêts à risques partagés, c'est-à-dire que les institutions financières assumaient la responsabilité du risque possible de non remboursement des prêts en contrepartie d'un paiement fixe de la part du gouvernement.

Depuis le 1er août 2000, les prêts d'études canadiens sont consentis dans le cadre d'un régime de prêts directs. La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* a été modifiée de façon à permettre au gouvernement du Canada de financer directement des prêts par l'entremise du PCPE. Dans le régime de prêts directs, ce sont des fournisseurs de services du secteur privé qui administrent les prêts et le remboursement de ces derniers. Aux termes de la Loi, le PCPE peut exercer un meilleur contrôle sur le processus de remboursement et offrir des subventions non remboursables à des étudiants ciblés qui ont des besoins financiers reconnus.

Puisqu'on ne consent plus de prêts en vertu des régimes de prêts garantis ou à risques partagés[13], tous les prêts garantis devraient graduellement être fermés d'ici 2019, et d'ici 2025 pour les prêts à risques partagés . Jusqu'à ce que les emprunteurs aient entièrement remboursé les prêts consentis dans le cadre de ces anciens régimes, un faible pourcentage d'emprunteurs pourraient être titulaires de prêts d'études canadiens sous plus d'un régime et effectuer des paiements distincts pour chaque catégorie de prêts.

Le portefeuille du PCPE comprend tous les prêts qui n'ont pas encore été remboursés, y compris les prêts contractés par des étudiants n'ayant pas encore fini leurs études. La valeur totale du portefeuille du PCPE, en incluant les prêts garantis, à risques partagés et directs, se chiffrait à 12 milliards de dollars au 31 mars 2008, ce qui représente une augmentation nette de 409 millions de dollars depuis le 31 mars 2007.

Le **graphique 1** (p. 12) montre la répartition des prêts dans chacun des régimes : 1 % de prêts garantis, 20 % de prêts à risques partagés, et 79 % de prêts directs. Une proportion de 41 % du portefeuille des prêts d'études canadiens est détenue par des emprunteurs encore aux études[14], ce qui représente un montant d'environ 4,9 milliards de dollars. Quant à la part de 59 % restante, elle correspond aux emprunteurs qui effectuent le remboursement de leurs prêts (**annexe A**, p. 52).

12 Les études postsecondaires sont offertes dans des établissements d'enseignement publics (université ou collèges communautaire) et des établissements d'enseignement privés (école de métiers, école privée de formation professionnelle ou collège carrière).

13 Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2008*. Sur Internet : http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/rapports/bac/CSLP_2008_f.pdf

14 Emprunteurs qui fréquentent encore un établissement d'enseignement postsecondaire ou qui ont terminé leurs études depuis moins de six mois (période de grâce).

Graphique 1 : Le portefeuille de prêts du PCPE par régime de prêts au 31 mars 2008

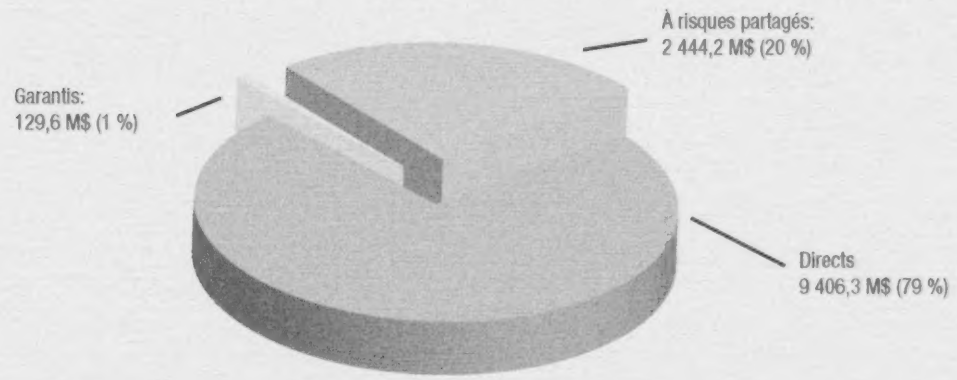

2.2 SUBVENTIONS

Les subventions canadiennes pour études ont vu le jour en 1995-1996. Elles offrent de l'aide financière aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge, aux étudiants ayant une invalidité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin et aux femmes poursuivant des études doctorales dans des domaines où elles sont généralement sous-représentées.

La Subvention canadienne d'accès pour étudiants ayant une incapacité permanente et la Subvention canadienne d'accès pour étudiants de famille à faible revenu ont été créées en 2005-2006.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, le PCPE a versé 80 681 subventions, ce qui correspond à une somme totale d'environ 142 millions de dollars. À ce jour, près de 600 000 subventions canadiennes pour l'accès aux études et subventions canadiennes pour études ont été versées, ce qui correspond à une valeur totale de plus de 986 millions de dollars.

D'importantes améliorations offertes aux étudiants par le biais du PCPE ont été annoncées dans le budget fédéral de 2008. Ces améliorations sont énoncées aux sections 3.1 et 5.3.

2.3 PARTENAIRES ET INTERVENANTS

Ressources humaines et Développement des compétences Canada est le ministère fédéral responsable de la gestion du PCPE, un programme visant à accorder des prêts et des subventions dans le cadre de nombreux partenariats.

Les partenaires comprennent toutes les provinces et territoires (sauf le Québec et le Yukon), des fournisseurs de services sous contrat issus du secteur privé, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Service Canada, Postes Canada et l'Agence du revenu du Canada.

Partenaires provinciaux et territoriaux

Le gouvernement du Canada finance 60 % du prêt d'un emprunteur jusqu'à concurrence de 210 dollars par semaine d'étude. Les provinces et les territoires versent le reste des fonds aux étudiants qui relèvent de leur compétence et traitent les demandes de prêt en examinant si les besoins financiers des étudiants sont réels. S'il est admissible, un étudiant pourra recevoir un prêt d'études canadien, une subvention canadienne pour études ou une subvention canadienne pour l'accès aux études, en plus des subventions ou des prêts accordés par la province ou le territoire.

Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE, mais ils reçoivent des montants compensatoires du gouvernement du Canada afin de gérer leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires participants, d'une part, pour intégrer l'administration du PCPE et celle des programmes provinciaux et territoriaux en matière de financement des études et, d'autre part, pour offrir à chaque étudiant une procédure de prêt simplifiée. Grâce aux ententes d'intégration signées entre le PCPE et quatre provinces – l'Ontario, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick – près de 67 % des emprunteurs peuvent gérer le financement et le remboursement de leurs prêts des gouvernements fédéral et provinciaux en même temps et au même endroit. Les emprunteurs qui ont contracté un prêt auprès d'une province ou d'un territoire non signataire d'une entente d'intégration doivent effectuer des paiements distincts pour leur prêt provincial ou territorial et leur prêt d'études du gouvernement du Canada.

Les responsables du PCPE siègent à titre de coprésidents au Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants. Ce comité fédéral-provincial-territorial tient régulièrement des consultations sur l'élaboration des politiques et des programmes. Ses membres se rencontrent au moins deux fois par année afin de discuter des critères administratifs fondamentaux et de coordonner leurs politiques et leurs programmes respectifs. Par ailleurs, le Comité réunit des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de former des groupes de travail qui se consacrent aux enjeux relatifs à l'aide financière aux étudiants.

Fournisseurs de services

En plus de travailler en partenariat avec les provinces et les territoires, les responsables du PCPE retiennent les services d'un fournisseur issu du secteur privé pour gérer les comptes des emprunteurs; ce fournisseur exerce ses activités sous le nom de Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE)[15]. Ce dernier est le principal point de service des emprunteurs pour la gestion de leurs prêts et la prestation des services pendant les différentes phases du cycle d'un prêt d'études, qu'il s'agisse du versement ou du remboursement des prêts ou de la gestion de la dette. Pour les emprunteurs des provinces ayant adopté un régime intégré, le CSNPE est le guichet unique pour les prêts d'études fédéraux et provinciaux.

Autres partenaires

Le Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants (GCNAFE) est l'un des principaux moyens utilisés par les responsables du PCPE pour tenir des consultations auprès des divers partenaires. Ce groupe permet ainsi aux associations étudiantes, aux établissements d'enseignement et aux gestionnaires des programmes d'aide financière aux étudiants d'exprimer leurs points de vue sur les politiques et les pratiques liées à l'aide financière aux étudiants accordée par le gouvernement fédéral. Les membres du GCNAFE se rencontrent généralement deux fois par année afin de discuter de certains enjeux particuliers et d'exprimer leur avis sur l'élaboration des politiques et la prestation de programmes. De plus, les différents partenaires provinciaux et territoriaux ainsi que les intervenants au sein des établissements d'enseignement sont également consultés régulièrement.

15 Jusqu'en mai 2007, les portefeuilles de prêts publics et privés étaient gérés par deux fournisseurs de services : EDULINX Canada Corp. et Resolve Corp. En mai 2007, Resolve a fait l'acquisition d'EDULINX et a commencé à gérer les deux portefeuilles.

CHAPITRE 3. AMÉLIORATIONS VISANT L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

3.1 CHANGEMENTS PRÉVUS DANS LE BUDGET FÉDÉRAL

Cette section met en évidence les changements aux programmes fédéraux relatifs aux études postsecondaires qui sont entrés en vigueur ou qui ont été annoncés au cours de l'année de prêt 2007-2008. Le budget déposé par le gouvernement du Canada en février 2008 comprenait d'importants changements visant à améliorer l'accès aux études postsecondaires et les services aux étudiants.

Le budget de 2008 prévoyait :

- un investissement de 350 millions de dollars dans le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants en 2009-2010 (augmentant à 430 millions de dollars en 2012-2013). À partir du 1er août 2009, on prévoit que ce programme bénéficiera annuellement à 245 000 étudiants de niveau collégial et de premier cycle universitaire. Le Programme canadien de bourses aux étudiants remplace les subventions octroyées par le biais de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, dont le mandat prendra fin en 2009, et consolide les subventions fédérales actuelles, comme les subventions canadiennes pour études et les subventions canadiennes pour l'accès aux études. Ce nouveau programme fournira :
  - des bourses de 250 dollars par mois aux étudiants issus d'une famille à faible revenu;
  - des bourses de 100 dollars par mois aux étudiants issus d'une famille à revenu moyen;
  - des bourses aux étudiants ayant une invalidité permanente et à ceux qui ont des personnes à charge;
- l'introduction, à partir du 1er août 2009, du nouveau Programme d'aide au remboursement (PAR). Ce programme visera les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts d'études. Dans le cadre du Programme d'aide au remboursement, il sera plus facile aux étudiants de gérer leur dette en remboursant celle-ci en fonction de leurs moyens financiers, selon la taille de leur famille et de leur revenu. Ce programme d'aide au remboursement remplacera les mesures d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette en cours de remboursement;
- des améliorations aux services aux étudiants ayant une invalidité permanente, comme la création du Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente et la modification des règlements relatifs à la radiation de la dette;
- un engagement de 123 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2009-2010, pour simplifier et moderniser le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Les mesures comprendront l'amélioration des services en ligne, la simplification des formulaires de demande et des processus de remboursement ainsi que l'amélioration des communications avec les étudiants;
- des changements sur le plan de l'administration du PCPE qui donneront la flexibilité nécessaire pour corriger des erreurs administratives, accepter des documents au-delà des délais prescrits, et permettre aux étudiants à temps plein de différer le remboursement de leurs prêts au-delà du nombre maximal de semaines prévu pour le financement des études et de pouvoir obtenir une exonération d'intérêts en cours d'études;

- un meilleur accès au prêt pour les étudiants mariés ou en union de fait grâce à une réduction du montant de la contribution prévue de la part des conjoints des demandeurs de prêt d'études;
- un soutien élargi aux étudiants à temps partiel. Les étudiants à temps partiel n'auront pas à rembourser les intérêts accumulés sur leurs prêts d'études tant qu'ils demeureront aux études. De plus, le montant total maximum des prêts pour les étudiants à temps partiel passera de 4 000 à 10 000 dollars;
- une plus grande flexibilité des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au moyen d'une extension de la période au cours de laquelle ces régimes peuvent demeurer ouverts, passant ainsi de 25 ans à 35 ans, et grâce à une prolongation de dix ans de la période de contribution maximale.

Le budget de 2007 prévoyait :

- un apport de 800 millions de dollars supplémentaires par an, portant à 3,2 milliards de dollars le montant total du transfert annuel aux provinces et aux territoires d'ici l'exercice 2008-2009. Il s'agit là d'une augmentation de 40 % de l'aide destinée à l'enseignement postsecondaire. De plus, l'aide fédérale augmentera de 3 % par année par la suite;
- un examen du PCPE visant son actualisation et sa simplification. Cet examen a permis d'apporter plusieurs changements aux mesures d'aide financière aux étudiants au Canada; ces changements ont été annoncés dans le budget de 2008;
- des améliorations aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) :
  - › la suppression du plafond de 4 000 dollars pour les versements annuels;
  - › le passage de 42 000 à 50 000 dollars du plafond cumulatif des cotisations à un REEE;
  - › le passage de 400 à 500 dollars du montant annuel maximum de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Le budget de 2006 prévoyait :

- 370 millions de dollars sur deux ans pour de nouveaux investissements visant à favoriser l'excellence et l'accès aux études postsecondaires;
- des fonds supplémentaires d'une valeur maximale d'un milliard de dollars destinés aux provinces et aux territoires pour promouvoir l'innovation et l'accès aux études postsecondaires;
- des consultations menées par le ministre des Ressources humaines et du Développement social auprès des provinces et des territoires au sujet des objectifs, des rôles et de la responsabilisation en matière d'enseignement et de formation postsecondaires;
- un renforcement des mesures de soutien direct aux étudiants et à leur famille, par exemple :
  - › l'élargissement de l'admissibilité aux prêts d'études canadiens. Ce changement entré en vigueur en août 2007 vise à permettre à plus d'étudiants issus d'une famille dont le revenu annuel se situe entre 65 000 et 140 000 dollars de bénéficier d'un prêt d'études canadien. Il s'agit d'un rehaussement de 17 %, en moyenne, du seuil du revenu minimum à partir duquel les études sont présumées être financées par les parents des étudiants. Au cours de l'année de prêt 2007-2008, on a accordé 9 447 prêts de plus qu'en 2006-2007;
  - › la création d'un nouveau crédit d'impôt pour les manuels scolaires qui permettra une réduction d'impôt de 65 dollars par mois pour les étudiants à temps plein au niveau postsecondaire, et de 20 dollars par mois pour les étudiants à temps partiel;

› la suppression du plafond de 3 000 dollars sur le revenu tiré des bourses d'études, de perfectionnement et de recherche que peut recevoir un étudiant au niveau postsecondaire sans avoir à payer l'impôt fédéral sur ce type de revenu.

3.2 AVANTAGE CANADA

Un des buts fixés par Avantage Canada, le plan économique à long terme du gouvernement du Canada, est de développer l'atout du savoir pour notre pays et de constituer ainsi la main d'œuvre la mieux instruite, la plus compétente et la plus flexible au monde. Dans le cadre de ce plan, présenté en 2006, le gouvernement du Canada s'est engagé à maintenir le pays au premier rang des nations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) quant à la proportion de la population ayant fait des études postsecondaires, en adoptant les mesures suivantes :

- améliorer la qualité et la compétitivité du système d'enseignement postsecondaire canadien grâce à un apport de fonds stables aux provinces et aux territoires;
- collaborer avec les provinces et les territoires pour fixer des objectifs communs, préciser les rôles et les responsabilités et améliorer la responsabilité à l'égard du public;
- moderniser le régime canadien d'aide financière aux étudiants;
- promouvoir l'excellence du système d'enseignement postsecondaire canadien pour attirer les meilleurs étudiants étrangers.

3.3 CHANGEMENTS AU PROGRAMME

Nouveau contrat de fournisseur de services

Avec l'introduction des prêts directs en 2000, les prêts canadiens d'études étaient administrés par deux fournisseurs de services distincts provenant du secteur privé. Ils exerçaient leurs activités sous le nom de Centre de service national de prêts aux étudiants (comprenant également les prêts émis par les provinces en régime intégré). La firme Resolve Corporation servait les emprunteurs fréquentant les établissements privés d'enseignement postsecondaire et EDULINX s'occupait, quant à elle, des emprunteurs fréquentant les établissements publics.

En décembre 2006, à la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, le PCPE a signé un nouveau contrat avec un seul fournisseur, Resolve Corporation, pour la prestation et l'administration des prêts canadiens d'études. Dès le mois de mars 2008, le fait d'avoir un seul fournisseur de services a simplifié l'administration du Programme et amélioré les services aux emprunteurs.

Comme il est fondé sur le rendement, ce nouveau contrat de services représente une amélioration importante au chapitre de la gestion du rendement. Ainsi, le fournisseur de services peut gagner ou perdre un montant considérable de fonds selon son rendement à l'égard d'aspects tels que la réduction des défauts de paiement et la hausse du degré de satisfaction de la clientèle. En vertu de ce nouveau contrat, il est profitable pour le fournisseur d'améliorer les services qu'il offre au PCPE et aux emprunteurs.

PARTIE II
ACTIVITÉS DU PROGRAMME

CHAPITRE 4. AVANT LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

4.1 CONNAISSANCE DU PROGRAMME

Par le truchement de diverses initiatives de sensibilisation comme le site Web Ciblétudes.ca, l'équipe du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) informe les jeunes et leurs parents des coûts et des avantages des études postsecondaires ainsi que des options de financement offertes aux étudiants. Le PCPE fait également mieux connaître les subventions destinées aux étudiants pour qui l'accès aux études postsecondaires est généralement difficile. Au chapitre 7, il sera question des résultats du programme en ce qui a trait à la sensibilisation.

Ciblétudes.ca

Pour mieux faire connaître le PCPE et honorer l'engagement pris en matière d'excellence des services, on a recours aux technologies de l'information et à des services en ligne. Le site Web Ciblétudes.ca (www.cibletudes.ca) est la concrétisation de cet engagement puisqu'il s'agit d'une source de renseignements et d'outils en ligne à propos des ressources du gouvernement du Canada en matière d'études postsecondaires à l'échelle du pays. Le site Web met à la disposition des Canadiens des services intégrés, des outils et des renseignements qui leur permettent de faire des économies, de planifier leur formation et d'obtenir du financement en prévision de leurs études postsecondaires. Ciblétudes.ca fournit :

- les ressources nécessaires aux Canadiens (qu'il s'agisse d'outils de planification interactifs ou de renseignements sur les programmes d'épargne, les prêts d'études et les bourses d'études) lorsqu'ils doivent prendre des décisions importantes concernant les moyens d'épargner, de choisir un programme de formation et de financer leurs études postsecondaires;
- la possibilité aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux établissements d'enseignement et à d'autres organismes de collaborer en vue de mettre des renseignements et des outils de planification à la disposition des Canadiens.

Ciblétudes.ca comprend aussi des liens vers le site Web du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), permettant ainsi aux étudiants de vérifier l'état de leur dossier de prêts.

En 2007-2008, Ciblétudes.ca a été remanié en profondeur pour améliorer les ressources existantes et élargir la portée des renseignements et des services offerts. Ce remaniement permet de faire en sorte que le PCPE livre efficacement ses messages à la clientèle et qu'il fournit un accès aux programmes et aux services du gouvernement du Canada en matière d'études.

Programme d'étudiants ambassadeurs

De mai à août 2007, le PCPE a poursuivi son

Diffusion du message

Une exposition itinérante sur le PCPE et le site Web Ciblétudes.ca, parcourant l'ensemble du Canada, a été présentée dans le cadre de plusieurs salons de l'emploi, forums sur l'éducation, conférences de partenaires et foires d'information dans des établissements d'enseignement secondaires. Lors de ces événements, les représentants du PCPE ont distribué de la documentation sur le Programme, montré au public comment naviguer sur le site Web Ciblétudes.ca et répondu aux questions concernant l'aide financière aux étudiants. Entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2008, les représentants du PCPE ont participé à 16 événements répartis dans six provinces.

La campagne de communication pancanadienne est une initiative de marketing social établie qui a été élaborée par le gouvernement fédéral en partenariat avec les provinces et les territoires. Son but est d'inciter les familles à faire des plans et des économies pour les études postsecondaires de leurs enfants. La campagne pancanadienne et la campagne fédérale « Planifiez et épargnez » sur les régimes d'épargne-études ont été combinées afin d'optimiser la rentabilité des dépenses de publicité tout en mettant l'accent sur l'importance de la planification et de l'épargne en prévision des études postsecondaires. Les campagnes orientaient le public vers Ciblétudes.ca et la ligne sans frais 1 800 O-Canada pour obtenir de plus amples renseignements.

La troisième année de la campagne pancanadienne et de la campagne sur les régimes d'épargne-études s'étendait de septembre à novembre 2007. Le gouvernement du Canada a diffusé des publicités à la télévision; les gouvernements provinciaux et territoriaux ont diffusé des publicités à la radio et dans les quotidiens locaux, et celui de la Saskatchewan a également utilisé des panneaux publicitaires. Les publicités orientaient leurs publics respectifs vers Ciblétudes.ca et la ligne sans frais 1 800 O-Canada pour obtenir de plus amples renseignements.

partenariat avec les Centres Service Canada pour jeunes de la Nouvelle-Écosse concernant le projet pilote du Programme d'étudiants ambassadeurs. Par l'entremise des Centres Service Canada pour jeunes, des étudiants de niveau postsecondaire ont été embauchés à titre d'agents d'emploi pour jeunes dans le cadre d'un emploi d'été. Leurs tâches consistaient notamment à dispenser des reseignements aux étudiants des établissements d'enseignement secondaire au sujet du site Web Ciblétudes.ca, des prêts d'études canadiens et des subventions tout en les sensibilisant à l'importance de la planification des études postsecondaires. En plus de ces tâches, ils exerçaient également les fonctions habituelles rattachées à leur poste en fournissant aux étudiants du soutien pour le travail et la recherche d'emploi. Cette initiative a permis d'aider environ 1450 étudiants en Nouvelle-Écosse.

4.2 SIMPLIFICATION DU PROCESSUS DE DEMANDE DE PRÊTS

Puisque les bénéficiaires de prêts d'études canadiens empruntent souvent pour la première fois, les responsables du PCPE veulent que le processus de demande de prêt soit plus facile à comprendre.

Ententes d'intégration

L'équipe du PCPE a intégré le processus fédéral d'octroi des prêts d'études avec le processus dans quatre provinces : la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. L'intégration des processus administratifs peut entraîner plusieurs améliorations pour les

emprunteurs : elle réduit notamment la paperasserie et permet d'établir un ensemble unique de mesures communes d'aide au remboursement. Ainsi, la dette de l'emprunteur est administrée par une seule entitée et l'étudiant n'effectue qu'un seul paiement quand il rembourse ses prêts dans le cadre d'un régime administratif intégré. Le processus de prêt s'en trouve donc simplifié et modernisé.

En plus des ententes d'intégration, le PCPE a également signé un protocole d'entente avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan pour élargir l'administration conjointe de l'aide financière aux étudiants afin de permettre au gouvernement du Canada d'effectuer le recouvrement des prêts d'études provinciaux en défaut de paiement.

CHAPITRE 5. PENDANT LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

5.1 VERSEMENTS

Le gouvernement du Canada paie les intérêts des prêts des étudiants à temps plein pendant qu'ils sont encore aux études, même si ceux-ci n'ont pas de prêt d'études pour l'année scolaire en cours[16]. Durant l'année de prêt 2007-2008, plus de 463 000 emprunteurs en cours d'études ont bénéficié d'une bonification d'intérêts pendant leurs études.

Les étudiants à temps partiel ne sont pas tenus de rembourser le principal de leurs prêts quand ils sont encore aux études. En 2007-2008, les étudiants à temps partiel ayant des prêts devaient effectuer le paiement des intérêts pendant leurs études. À la suite de changements annoncés dans le budget de 2008, les étudiants à temps partiel ne seront plus tenus de payer ces intérêts pendant leurs études à partir du 1er août 2009.

5.1.1 VERSEMENTS AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN

En 2007-2008, le PCPE a consenti des prêts à environ 35 % de tous les étudiants à temps plein de niveau postsecondaire relevant des administrations participant au programme[17]. Le PCPE a octroyé 2 milliards de dollars en prêts à 352 708 étudiants à temps plein. Le nombre d'emprunteurs et la valeur des prêts accordés étaient légèrement supérieurs à ceux des années précédentes **(tableau 1)**.

5.1.2 VERSEMENTS AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

En 2007-2008, une somme de 2,8 millions de dollars a été versée aux étudiants à temps partiel, qui représentaient 0,4 % du nombre total d'emprunteurs. Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel a continué de décroître au cours des trois dernières années. Les emprunteurs étudiant à temps partiel ont reçu des prêts d'une valeur moyenne de 1 948 dollars, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année de prêt précédente. Ce faible montant de prêt moyen peut être en partie attribuable aux trois facteurs

Tableau 1 : Versements de prêts d'études canadiens

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Statut	2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
Temps plein	343 638	1 935,0	5 631	343 261	1 927,1	5 614	352 708	2 012,5	5 706
Temps partiel	2 127	3,8	1 795	1 863	3,5	1 880	1 436	2,8	1 948
Total	**345 765**	**1 938,9**	**S/O**	**345 124**	**1 930,7**	**S/O**	**354 144**	**2 015,3**	**S/O**

**L'augmentation du montant du prêt moyen par rapport à l'année de prêt 2004-2005 peut être attribuée en partie à la hausse de la limite de prêt hebdomadaire, qui est passée de 165 à 210 dollars et qui est entrée en vigueur au cours de l'année de prêt 2005-2006. La limite de prêt hebdomadaire a été augmentée pour mieux tenir compte du coût croissant des études postsecondaires et réduire la dépendance aux emprunts privés.

16 Les emprunteurs étudiant à temps plein peuvent recevoir des prêts d'études canadiens et bénéficier d'une bonification d'intérêts pendant 340 semaines au maximum (depuis le 1er août 1995). Les emprunteurs qui atteignent cette limite pendant leurs études doivent commencer à rembourser leurs prêts d'études canadiens.

17 Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2008*.

suivants : l'aide maximale pour les étudiants à temps partiel a été augmentée à un montant cumulatif de 4 000 dollars; les emprunteurs étudiant à temps partiel sont dorénavant tenus de payer des intérêts pendant qu'ils font leurs études; les emprunteurs étudiant à temps partiel sont admissibles aux subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin.

5.2 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS

L'endroit où les étudiants choisissent d'étudier, leur niveau d'études, leur âge, leur sexe, leur situation de famille ainsi que l'établissement d'enseignement qu'ils choisissent sont autant de renseignements qui permettent d'établir le profil des bénéficiaires de prêts d'études canadiens. Savoir qui emprunte permet aux responsables du PCPE d'offrir un meilleur service, de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire et de contribuer à améliorer le remboursement des prêts.

Les annexes ci-jointes fournissent des renseignements sur les caractéristiques démographiques des emprunteurs.

5.2.1 EMPRUNTEURS SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

Plus de la moitié des emprunteurs du PCPE étudiants à temps plein (59 %) provenaient de l'Ontario au cours de l'année de prêt 2007-2008. La Colombie-Britannique se classait au deuxième rang avec 14 %. En Ontario, le nombre d'emprunteurs a augmenté de 8 % et celui de l'Île-du-Prince-Édouard, de 2,8 %, tandis que les autres administrations participantes ont enregistré des baisses. La Saskatchewan a enregistré une réduction de 11 %, soit la réduction la plus marquée du nombre d'emprunteurs depuis 2006-2007.

L'Île-du-Prince-Édouard a connu l'augmentation la plus importante du montant moyen du prêt au cours de l'année écoulée, avec une hausse de 6 %. Les emprunteurs de cette province présentaient le montant de prêt moyen le plus élevé, soit 7 457 dollars, tandis que les emprunteurs de Terre-Neuve-et-Labrador ont le moins emprunté, soit 5 127 dollars **(tableau 2)**.

Tableau 2 : Prêts aux étudiants à temps plein selon la province ou le territoire

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
T.-N.-L.	9 640	49	5 110	8 887	46	5 146	8 570	44	5 127
Î.-P.-É.	3 239	21	6 541	3 206	23	7 035	3 297	25	7 457
N.-É.	15 895	107	6 739	15 477	103	6 629	15 137	102	6 745
N.-B.	15 918	89	5 576	15 676	91	5 831	15 446	88	5 712
Ont.	182 016	971	5 336	192 875	1 035	5 366	207 694	1 146	5 518
Man.	9 305	49	5 238	8 496	44	5 210	8 212	43	5 249
Sask.	13 245	81	6 102	12 346	74	5 997	11 000	66	5 998
Alb.	37 844	215	5 682	33 779	189	5 607	33 183	190	5 740
C.-B.	56 306	351	6 242	52 298	321	6 136	49 966	307	6 142
Yn	230	1	6 119	221	1	6 100	203	1	5 855
Total	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**	**352 708**	**2 013**	**5 706**

Prêts aux étudiants à temps partiel selon la province ou le territoire

L'Ontario avait également la proportion la plus élevée d'emprunteurs étudiant à temps partiel, soit 37 %, suivi de la Colombie-Britannique (19 %). Les emprunteurs étudiant à temps partiel de la Colombie-Britannique ont emprunté le prêt moyen le plus élevé (2 473 dollars) par rapport au prêt moyen national pour études à temps partiel de 1948 dollars (**annexe B**, p. 53).

5.2.2 MOBILITÉ : OÙ VONT LES EMPRUNTEURS POUR ÉTUDIER

L'un des avantages du PCPE est qu'il permet aux étudiants d'inclure, dans le processus d'évaluation des besoins, les frais de déménagement et de subsistance lorsqu'ils doivent changer de région pour poursuivre leurs études postsecondaires. Les prêts d'études canadiens sont mobiles, ce qui permet aux étudiants de fréquenter l'établissement d'enseignement postsecondaire de leur choix partout au pays.

Presque neuf emprunteurs étudiant à temps plein sur dix (89 %) sont demeurés dans leur province ou leur territoire d'origine pour étudier au cours de l'année de prêt 2007-2008. Les emprunteurs de l'Ontario (94 %) ont été les plus susceptibles de rester dans leur province d'origine, suivis par ceux de la Colombie-Britannique (87 %). Cette tendance se maintient depuis quatre ans.

La situation est presque inverse au Yukon où 87 % des emprunteurs ont étudié hors du territoire en 2007-2008. Les emprunteurs de l'Île-du-Prince-Édouard occupent le deuxième rang des étudiants les plus mobiles au Canada avec un taux de mobilité de 40 %. Le taux élevé de mobilité des emprunteurs de certaines régions peut s'expliquer par le faible nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire et de programmes offerts; il est également possible que les emprunteurs aient préféré un établissement en particulier situé hors de leur province ou de leur territoire d'origine.

Les emprunteurs provenant des provinces de l'Atlantique qui ont quitté leur province de domicile pour étudier ont eu tendance à demeurer dans le Canada atlantique ou à se rendre en Ontario. De la même manière, les emprunteurs de la région de l'Ouest tendaient à demeurer dans l'Ouest ou à s'inscrire dans des établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario. L'**annexe C** présente la mobilité des emprunteurs par province et par territoire ainsi que leur destination lorsqu'ils quittent leur province ou leur territoire.

Les emprunteurs qui fréquentaient des établissements privés étaient les plus mobiles, car 15 % d'entre eux ont quitté leur province ou leur territoire d'origine pour poursuivre des études postsecondaires. Seulement 4,5 % des emprunteurs étudiant dans un collège ont quitté leur province d'origine **(tableau 3)**.

Tableau 3 : Mobilité des emprunteurs selon le type d'établissement d'enseignement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Type d'établissement d'enseignement	2005-2006 Emprunteurs					2006-2007 Emprunteurs					2007-2008 Emprunteurs				
	Continuant à habiter dans leur province d'origine		Ayant quitté leur province d'origine		Total	Continuant à habiter dans leur province d'origine		Ayant quitté leur province d'origine		Total	Continuant à habiter dans leur province d'origine		Ayant quitté leur province d'origine		Total
	N°	% Total	N°	% Total		N°	% Total	N°	% Total		N°	% Total	N°	% Total	
Université	169 579	85,8	27 987	14,2	197 566	172 992	86,0	28 198	14,0	201 190	180 258	86,1	29 001	13,9	209 259
Collège	103 826	94,9	5 751	5,1	109 397	101 483	95,1	5 204	4,9	106 687	104 347	95,5	4 905	4,5	109 252
Privé	32 029	86,5	4 991	13,5	37 020	30 393	85,9	4 991	14,1	35 384	29 221	85,4	4 976	14,6	34 197
Total**	305 434	89,0	38 549	11,2	343 638	304 868	88,8	38 393	11,2	343 261	313 826	89,0	38 882	11,0	352 708

**Le nombre total d'emprunteurs pour l'ensemble des établissements est légèrement supérieur au nombre total d'emprunteurs, car certains d'entre eux peuvent avoir contracté un prêt dans plus d'un type d'établissement,

Graphique 2 : Emprunteurs étudiant à temps plein selon le type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

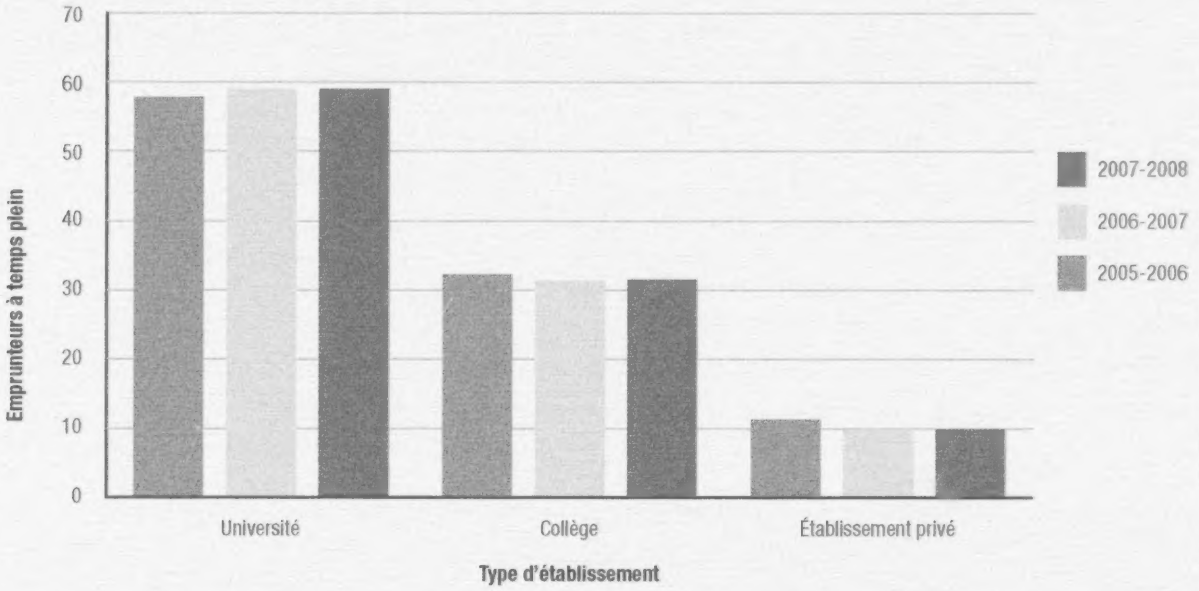

5.2.3 EMPRUNTEURS SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

En 2007-2008, la répartition des emprunteurs est demeurée la même qu'en 2006-2007 : 59 % des emprunteurs étudiant à temps plein fréquentaient l'université, 31 % un établissement collégial et 10 % un établissement privé **(graphique 2)**.

Les emprunteurs fréquentant un établissement privé ont continué d'avoir le montant de prêt moyen le plus élevé (7 156 dollars) tandis que celui des emprunteurs d'un établissement collégial était le plus bas, soit à 5 143 dollars (**annexe D**, p. 55).

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le type d'établissement

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 50 % de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel fréquentaient l'université, 33 % un établissement collégial et 17 % un établissement privé. En comparaison avec l'année dernière, la proportion d'emprunteurs fréquentant un établissement collégial a diminué alors que la proportion d'emprunteurs fréquentant un établissement privé a augmenté.

Le prêt moyen pour les étudiants à temps partiel se chiffrait à 1 948 dollars. La valeur moyenne des prêts a beaucoup varié d'un type d'établissement à l'autre. Ce sont les étudiants à temps partiel fréquentant un établissement privé qui ont emprunté le plus, obtenant en moyenne un prêt de 3 120 dollars, soit presque le double du montant moyen de 1 651 dollars emprunté par les étudiants à temps partiel fréquentant un établissement collégial. Les étudiants à temps partiel de niveau universitaire ont obtenu quant à eux des prêts d'une valeur moyenne de 1 745 dollars (**annexe B**, p. 53).

Graphique 3 : Emprunteurs étudiant à temps plein selon le niveau d'études

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

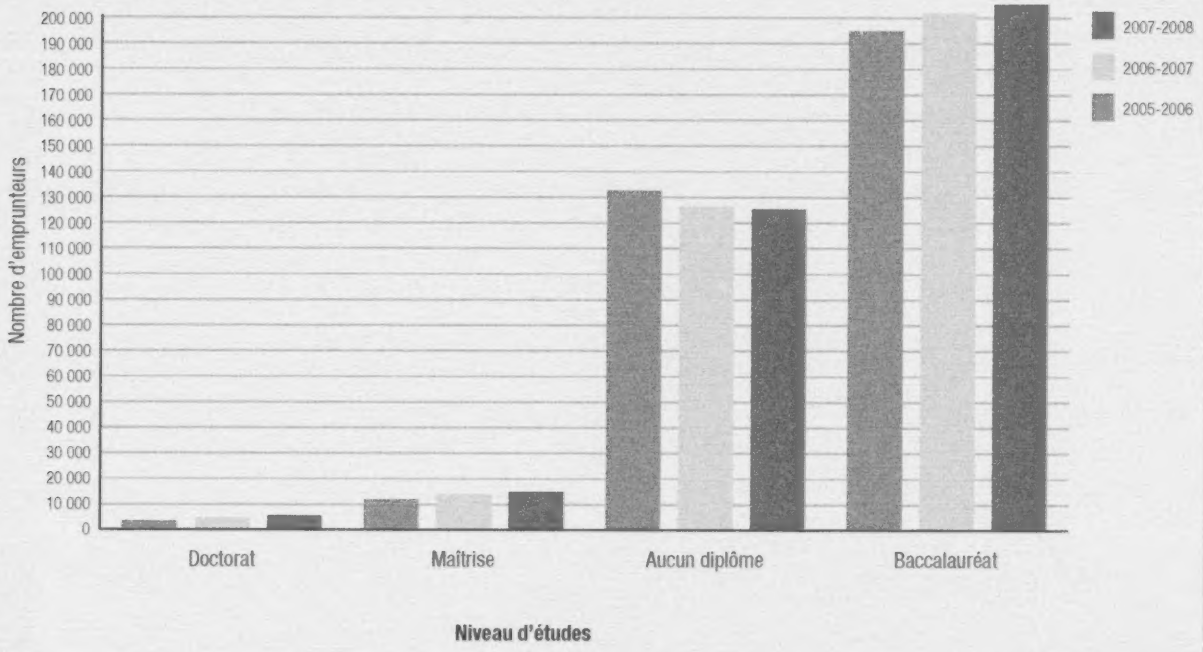

5.2.4 EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

La plupart des emprunteurs étudiant à temps plein (59 %) poursuivaient des études de premier cycle universitaire; 36 % étaient inscrits à des programmes ne menant pas à un diplôme dans des établissements privés ou collégiaux ou bien des universités. En tout, 5 % des emprunteurs étudiant à temps plein poursuivaient des études de maîtrise ou de doctorat **(graphique 3)**. Ces proportions sont semblables à celles de l'année de prêt 2006-2007.

Contrairement aux emprunteurs étudiant à temps plein, la majorité des emprunteurs étudiant à temps partiel (53 %) poursuivaient des études dans des programmes ne menant pas à un diplôme, ce qui correspond à une hausse de 1 % par rapport à 2006-2007 **(annexe E, p. 56)**.

Simplification et modernisation du Programme canadien de prêts aux étudiants

Le budget de 2008 prévoyait un investissement de 123 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2009-2010, pour la simplification et la modernisation du Programme canadien de prêts aux étudiants. Le renforcement du Programme d'aide au remboursement (PAR) et l'engagement de simplifier la prestation de l'aide financière aux étudiants figuraient parmi les améliorations annoncées. Grâce à ces mesures, il sera plus facile pour les étudiants d'obtenir des renseignements sur leurs prêts et leurs subventions, de gérer leurs prêts, de présenter une demande d'aide au remboursement et de rembourser leurs prêts. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada mettra en œuvre plusieurs nouvelles mesures au début de l'année scolaire 2009-2010, par exemple :

- des services en ligne améliorés qui permettront aux étudiants de consulter, à partir d'un seul endroit, des renseignements à jour sur leurs prêts gouvernementaux. Ces services fourniront un point d'accès unique pour les renseignements importants comme le statut du prêt et son solde.

- des processus simplifiés et rationalisés qui feront en sorte qu'un nombre accru de processus seront fondés sur une démarche moins répétitive pour les étudiants. Ces derniers n'auront plus à signer une nouvelle entente de prêt chaque année, car ils n'auront qu'un seul accord-cadre de prêt qui couvrira toutes les années de la période d'études. Ce nouvel accord-cadre confirmera automatiquement que les étudiants sont inscrits à un programme d'études pour les prochaines années; ils n'auront plus à remplir des formulaires chaque année pour confirmer leur statut d'étudiant. Les étudiants pourront également effectuer un paiement unique pour tous leurs prêts des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux et, au besoin, présenter en ligne une demande d'aide au remboursement.

- une meilleure coordination des communications avec les étudiants, car elles seront harmonisées de manière à supprimer la correspondance répétitive et les envois en double. Des communications plus claires contribueront à ce que les étudiants :
  - obtiennent leurs prêts quand ils en ont besoin;
  - évitent de compromettre leurs cotes de crédit au moment de rembourser leurs prêts.

Programme canadien de bourses aux étudiants

Le budget de 2008 prévoyait un investissement de 350 millions de dollars en 2009-2010 (augmentant jusqu'à 430 millions de dollars en 2012-2013) pour un nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants. On prévoit que plus de 245 000 étudiants de niveau collégial et de premier cycle universitaire bénéficieront des nouvelles bourses chaque année.

Dans le cadre du nouveau programme, les subventions fédérales, incluant les subventions canadiennes pour l'accès aux études et les subventions canadiennes pour études, seront combinées de manière à rendre le soutien aux étudiants plus efficace et à améliorer l'aide aux familles canadiennes qui ont du mal à assumer le coût d'études postsecondaires. Ces subventions seront prévisibles et on pourra en faire la demande plus facilement. De plus, elles seront versées aux étudiants au début et au milieu de l'année scolaire.

Le Programme canadien de bourses aux étudiants comprendra de nouvelles bourses pour les étudiants de famille à revenu faible ou moyen, les étudiants ayant une invalidité permanente et ceux qui ont des personnes à charge. Les étudiants pourront être admissibles à plus d'un type de bourses qu'ils ne seront pas tenus de rembourser.

Le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants sera offert aux étudiants à partir de l'automne 2009. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter Ciblétudes.ca.

5.3 SUBVENTIONS

Les subventions représentent une autre forme importante d'aide financière aux étudiants. Il s'agit de montants qu'ils ne sont pas tenus de rembourser. Selon une enquête menée en 2008, 20 % des étudiants ayant reçu des subventions pour études des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux n'auraient pas fréquenté d'établissement d'enseignement postsecondaire s'ils n'avaient pu obtenir ce type d'aide financière. Confrontés à la même situation, 29 % des bénéficiaires de subventions auraient modifié leurs plans de façon radicale, par exemple, en fréquentant un autre établissement ou en étudiant à temps partiel[18].

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, le PCPE a versé 80 681 subventions canadiennes pour l'accès aux études et subventions canadiennes pour études, représentant une valeur totale d'environ 142 millions de dollars. Bien qu'on ait accordé moins de subventions qu'en 2006-2007 (87 368), le montant total versé pour celles-ci était semblable.

5.3.1 SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES

Les subventions canadiennes pour études apportent de l'aide financière aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge, aux étudiants ayant une invalidité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin et aux femmes poursuivant des études doctorales dans des domaines où les femmes sont généralement sous-représentées (**tableau 4**, p. 27).

Étudiants ayant des personnes à charge

Cette subvention a été créée en août 1998 pour aider les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant des personnes à charge. Les étudiants à temps plein peuvent être admissibles à une subvention maximale de 3 120 dollars par année de prêt, tandis que les étudiants à temps partiel peuvent recevoir une subvention maximale de 1 920 dollars par année de prêt. Les étudiants se voient accorder cette subvention seulement après que la subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants à

18 Createc+ : Fonds spécial d'investissement – PCPE 2008, Enquête pour le PCPE réalisée auprès des jeunes Canadiens (mai 2008).

Tableau 4 : Subventions canadiennes pour études accordées en 2007-2008

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	Étudiants avec personnes à charge (temps plein et partiel)		Étudiants avec invalidité permanente		Étudiants à temps partiel dans le besoin		Femmes poursuivant des études doctorales		Total	
	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)
T.-N.-L.	455	567	57	225	10	12	*	*	523	806
Î.-P.-É.	138	186	75	190	146	144	*	*	363	532
N.-É.	829	1 301	487	1 518	12	13	15	39	1 343	2 872
N.-B.	1 122	1 530	366	827	32	32	19	55	1 539	2 444
Ont.	16 582	25 706	4 830	11 609	229	231	146	438	21 787	37 984
Man.	889	1 302	141	486	44	50	*	*	1 079	1 851
Sask.	1 662	2 519	251	1 110	32	33	10	30	1 955	3 692
Alb.	3 108	4 610	644	2 768	193	140	54	158	3 999	7 677
C.-B.	5 358	8 207	467	1 506	1 871	1 904	89	256	7 785	11 873
Yn	26	37	*	*	*	*	0	0	29	44
Total	**30 169**	**45 965**	**7 320**	**20 245**	**2 570**	**2 560**	**343**	**1 004**	**40 402**	**69 774**

*Données non incluses lorsque le nombre de subventions était inférieur à dix.

Remarque : 1) Les subventions qui ont été accordées par le gouvernement d'une province ou d'un territoire ne figurent pas dans ces chiffres;
2) Un étudiant peut recevoir plus d'un type de subvention. Par conséquent, le montant moyen versé à chaque étudiant ne peut être calculé.

temps partiel dans le besoin et l'assistance maximale fédérale pour études à temps partiel ont été versées.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 30 169 subventions pour étudiants ayant des personnes à charge ont été accordées, représentant un total de 46 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution par rapport à l'année de prêt 2006-2007, au cours de laquelle 32 758 subventions ont été accordées, soit un total de 49 millions de dollars.

Subvention afférente aux mesures d'adaptation pour étudiants ayant une invalidité permanente

La Subvention canadienne pour études afférente aux mesures d'adaptation destinées aux étudiants ayant une invalidité permanente a été créée en 1995 pour aider les étudiants à compenser les coûts exceptionnels liés à leur formation et associés à une invalidité permanente. Les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant une invalidité permanente peuvent être admissibles à une subvention canadienne pour études de 8 000 dollars par année de prêt tant qu'ils ont droit à des prêts. Au cours de l'année de prêt 2007-2008, on a accordé 7 320 subventions de ce type. Bien qu'il s'agisse d'une diminution comparée aux 11 956 subventions de ce type accordées l'année précédente, on y a consacré à peu près le même montant d'argent (20 millions de dollars).

Subvention pour étudiants à temps partiel dans le besoin

Cette subvention a été créée en 1995 pour aider les étudiants à temps partiel dont le revenu tombe en deçà d'un seuil établi. La subvention maximale offerte aux étudiants admissibles est de 1 200 dollars par année de prêt et vise à couvrir les coûts d'éducation admissibles (comme les dépenses relatives aux droits de scolarité, aux manuels scolaires et à la garde d'enfants).

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 2 570 subventions canadiennes pour études destinées à des étudiants à temps partiel dans le besoin ont été accordées, pour un montant total de 2,6 millions de dollars, ce qui est inférieur aux 2,7 millions de dollars déboursés en 2006-2007 pour le versement de 2 848 subventions.

Subvention pour femmes inscrites à des études doctorales

Depuis 1995, cette subvention permet d'aider des étudiantes inscrites à certains programmes de doctorat où les femmes sont généralement sous-représentées. Il s'agit de certains domaines de l'ingénierie et des sciences appliquées, de l'agriculture et des sciences biologiques, des mathématiques et des sciences physiques ainsi que des arts, des sciences sociales et des domaines connexes. Les étudiantes admissibles peuvent recevoir une subvention maximale de 3 000 dollars par année de prêt pendant un maximum de trois années d'études.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 343 subventions canadiennes pour études destinées à des femmes inscrites à des études doctorales ont été versées pour un montant total de 1 million de dollars. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 800 000 dollars déboursés en 2006-2007 pour le versement de 291 subventions.

5.3.2 SUBVENTIONS CANADIENNES POUR L'ACCÈS AUX ÉTUDES

Le gouvernement du Canada a créé deux nouvelles subventions en 2005-2006 : la subvention canadienne pour l'accès aux études à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente et la subvention canadienne pour l'accès aux études à l'intention des personnes issues d'une famille à faible revenu **(tableau 5)**.

Tableau 5 : Subventions canadiennes pour l'accès aux études (SCAE) accordées en 2007-2008

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	SCAE – invalidité permanente		SCAE – faible revenu		Total	
	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)	Nbre de subv.	Valeur (en milliers de $)
T.-N.-L.	187	337	847	527	1 034	863
Î.-P.-É.	102	201	403	892	505	1 092
N.-É.	958	1 820	958	2 146	1 916	3 966
N.-B.	401	787	687	1 500	1 088	2 287
Ont.	9 718	18 051	18 655	31 941	28 373	49 992
Man.	262	476	486	683	748	1 159
Sask.	596	1 139	446	1 035	1 042	2 174
Alb.	858	1 656	1 077	2 230	1 935	3 886
C.-B.	1 291	2 180	2 341	4 374	3 632	6 554
Yn	*	6	*	6	*	12
Total	**14 376**	**26 652**	**25 903**	**45 333**	**40 279**	**71 985**

*Données non incluses lorsque le nombre de subventions était inférieur à dix.

Remarque : 1) Les subventions accordées par le gouvernement d'une province ou d'un territoire et les subventions équivalentes aux subventions canadiennes pour l'accès aux études accordées par les gouvernements provinciaux et territoriaux non participants ne figurent pas dans ces chiffres;

2) Un étudiant peut recevoir plus d'un type de subvention. Par conséquent, le montant moyen versé à chaque étudiant ne peut être calculé.

Étudiants ayant une invalidité permanente

Cette subvention est offerte aux étudiants à temps plein et à temps partiel qui ont une invalidité permanente. Elle permet de les aider à payer leurs coûts d'hébergement, leurs droits de scolarité, leurs frais de manuels scolaires et les autres dépenses liées à leur formation jusqu'à concurrence de 2 000 dollars par année de prêt. Elle remplace la subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente, qui était accessible seulement aux étudiants ayant reçu un montant de prêt maximal. Cette nouvelle subvention s'étend aux étudiants qui n'ont pas atteint la limite de prêt.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 14 376 subventions pour étudiants ayant une invalidité permanente ont été accordées pour une valeur totale de 26,7 millions de dollars. Il s'agit de 1 774 subventions de plus qu'en 2006-2007 et de 4 582 subventions de plus qu'en 2005-2006. Une telle croissance s'explique en partie par l'extension de cette subvention aux étudiants qui n'ont pas atteint la limite de prêt.

Étudiants issus d'une famille à faible revenu

Cette subvention est offerte aux étudiants qui empruntent pour la première fois et qui sont inscrits en première année d'un programme d'au moins deux ans conduisant à l'obtention d'un certificat, d'un grade ou d'un diplôme offert par un établissement postsecondaire désigné partout au Canada. Elle couvre la moitié des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 dollars.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 25 903 étudiants de famille à faible revenu ont bénéficié de ce type de subvention, pour un montant total de 45 millions de dollars.

CHAPITRE 6. APRÈS LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Les responsables du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) veulent que les emprunteurs soient satisfaits de leur expérience de prêt. Ils cherchent régulièrement à savoir ce que les emprunteurs pensent des programmes et des services offerts. Puisqu'il s'agit du premier emprunt pour la plupart des étudiants, les responsables du PCPE estiment qu'il est important d'apporter une aide supplémentaire pour la planification du remboursement et la compréhension de son processus. Les responsables du PCPE reconnaissent aussi que certains emprunteurs ont de la difficulté à rembourser leurs prêts et offrent des mesures d'aide au remboursement pour les aider.

6.1 REMBOURSEMENT DES PRÊTS

Dès que les emprunteurs étudiant à temps plein ont terminé leurs études, l'intérêt commence à courir sur la dette, mais aucun versement n'est exigé pendant les six premiers mois suivant la fin de ces études. Au septième mois suivant la fin des études, les prêts d'études canadiens sont consolidés et l'emprunteur entre alors dans la période de remboursement. Les emprunteurs disposent généralement de 114 mois (9,5 ans) pour rembourser leur prêts par versements mensuels. Toutefois, ils peuvent choisir de rembourser celui-ci plus rapidement ou d'étendre la période de remboursement jusqu'à un maximum de 14,5 ans.

En outre, 59 % des prêts accordés en vertu du PCPE sont détenus par des emprunteurs qui ont commencé leur remboursement, ce qui représente environ 7 milliards de dollars. Sur l'ensemble des prêts en cours de remboursement, 2 % seulement sont des prêts garantis, tandis que 33 % sont des prêts à risques partagés et 66 % des prêts directs consentis par le gouvernement du Canada depuis 2000. L'**annexe A** (p. 52) fournit plus de détails à ce sujet.

Graphique 4 : Endettement des emprunteurs de prêts d'études canadiens

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

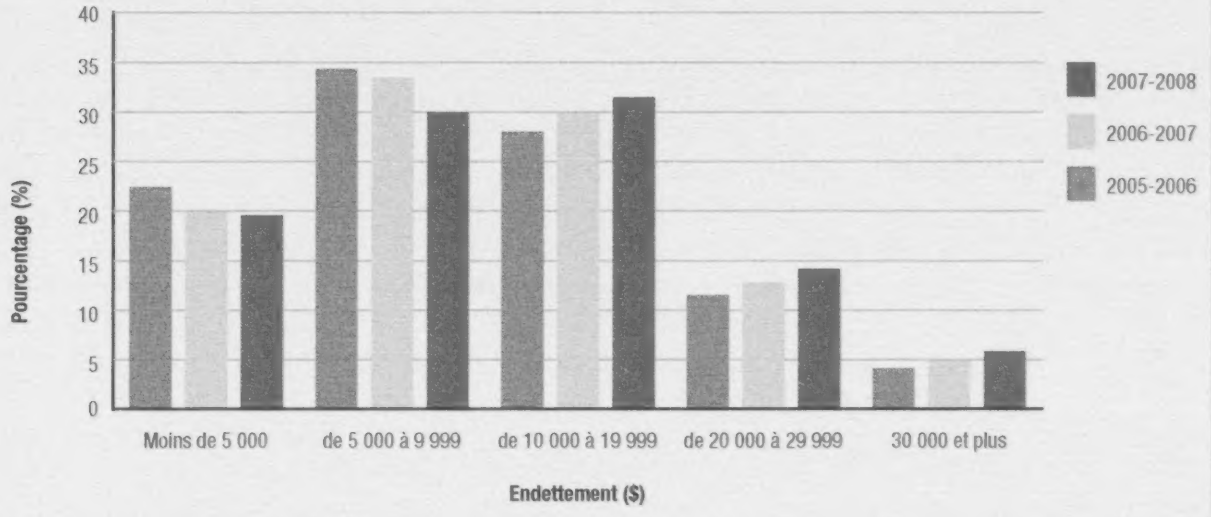

Graphique 5 : Endettement moyen par province ou territoire

Année de prêt : 1er août au 31 juillet

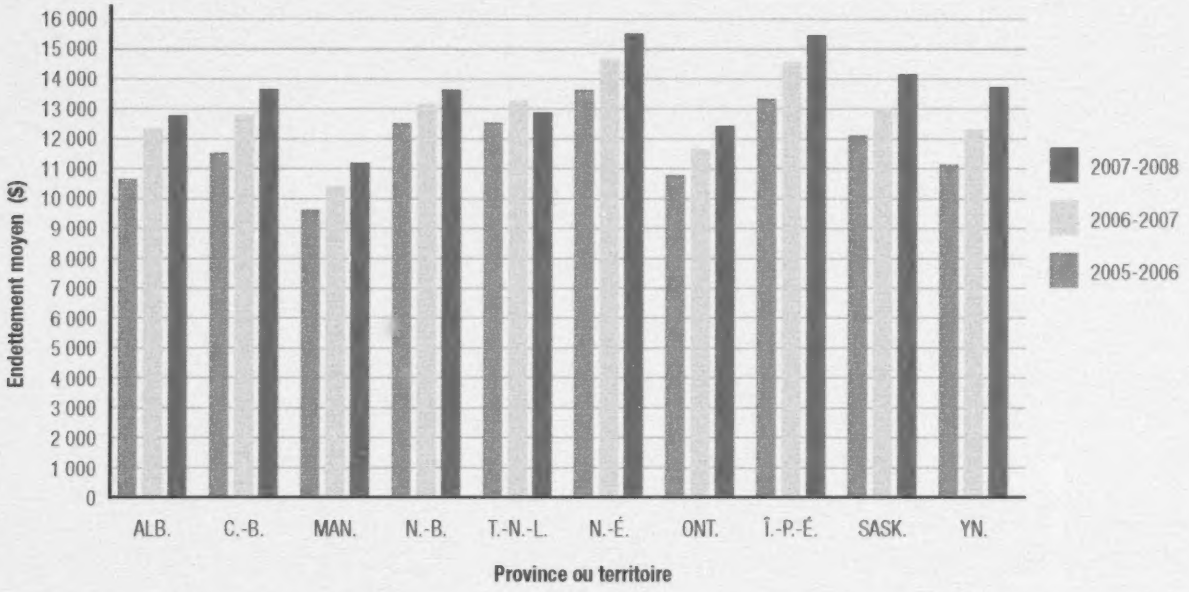

6.2 ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PCPE

Le « solde des prêts » représente le montant qu'un emprunteur doit au PCPE au début de la période de remboursement. Ce montant inclut tous les intérêts qui ont pu s'accumuler au cours des six mois écoulés entre le moment où l'emprunteur a terminé ses études et la consolidation de ses prêts. Il est important de noter que le montant que doit un emprunteur reflète seulement la portion **fédérale** des prêts d'études. Les emprunteurs sont également susceptibles d'avoir contracté des prêts d'études auprès des provinces ou des territoires.

Les emprunteurs qui ont commencé à rembourser leur prêts au cours de l'année de prêt 2007-2008 devaient en moyenne 12 881 dollars au PCPE, soit 649 dollars de plus que le montant moyen dû par les emprunteurs en début de remboursement en 2006-2007. En général, ce sont les emprunteurs des provinces atlantiques, les emprunteurs fréquentant l'université, les emprunteurs de sexe féminin et les emprunteurs de la catégorie d'âge des 26 à 29 ans qui devaient le plus d'argent. En 2007-2008, 51 % des emprunteurs devaient plus de 10 000 dollars au PCPE, 31 % d'entre eux devaient entre 10 000 et 19 999 dollars, et 20 % devaient plus de 20 000 dollars (**graphique 4**, p. 30). L'**annexe I** (p. 60) fournit plus de détails à ce sujet.

Endettement selon la province ou le territoire

En 2007-2008, le montant moyen de la dette en début de remboursement a augmenté dans toutes les provinces et tous les territoires participants. Le **graphique 5** montre que les emprunteurs manitobains devaient le moins d'argent (11 015 dollars) – à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon – alors que les emprunteurs de l'Île-du-Prince-Édouard en devaient le plus (15 534 dollars). L'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan présentaient les hausses les plus élevées du montant à rembourser (865 dollars et 862 dollars respectivement). Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon affichaient une diminution de 117 dollars et 59 dollars respectivement (**annexe I**, p. 60).

Graphique 6 : Endettement moyen selon le type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

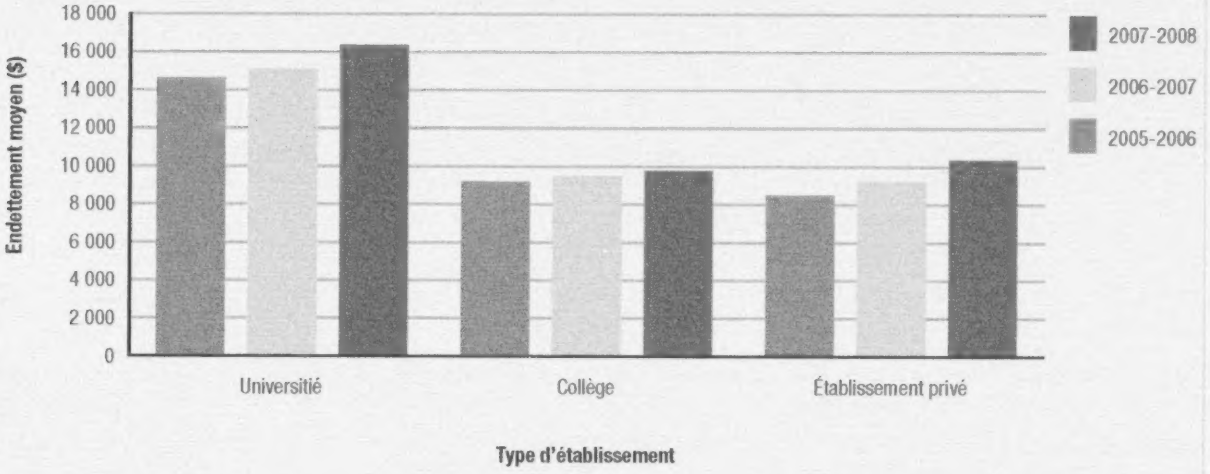

Endettement selon le type d'établissement

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, le niveau d'endettement global moyen était de 12 881 dollars pour tous les établissements d'enseignement postsecondaire **(graphique 6)**. Les emprunteurs, tous types d'établissements confondus, devaient plus d'argent qu'en 2006-2007.

Le montant dû en moyenne par les emprunteurs universitaires a augmenté de 601 dollars depuis l'année de prêt 2006-2007. Ceux-ci devaient en moyenne 16 269 dollars au moment d'entrer dans la période de remboursement. Il convient toutefois de remarquer que les programmes universitaires sont généralement plus longs et plus chers que ceux des collèges ou des établissements privés **(annexe I**, p. 60).

En 2007-2008, les emprunteurs fréquentant un collège devaient 320 dollars de plus qu'en 2006-2007, soit un montant moyen de 9 939 dollars.

Les emprunteurs fréquentant un établissement privé devaient 570 dollars de plus qu'en 2006-2007, soit un montant moyen de 10 152 dollars **(annexe I**, p. 60). Bien que les emprunteurs des établissements privés aient reçu le plus par année de prêt pendant leurs études (7 156 dollars), leur endettement était moins élevé en moyenne que celui des emprunteurs fréquentant l'université au moment d'entrer en période de remboursement. Cet écart s'explique par le fait qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement moins longtemps et cumulent par conséquent un endettement moindre que les emprunteurs de niveau universitaire.

6.3 MESURES D'AIDE AU REMBOURSEMENT

Le PCPE vise à veiller à ce que les emprunteurs connaissent les mesures d'aide au remboursement qui leur sont offertes quand ils éprouvent des difficultés à rembourser leurs prêts d'études. Selon le sondage de 2008 sur la satisfaction des emprunteurs du PCPE, la majorité des emprunteurs interrogés (59 %) étaient au courant des possibilités d'aide au remboursement offertes par le Centre de services national de prêts aux étudiants[19].

19 Createc + : PCPE 2008, Sondage sur la satisfaction des clients (mars 2008).

Programme d'aide au remboursement

Le budget de 2008 annonçait la création du Programme d'aide au remboursement qui sera offert à partir du 1er août 2009. Ce programme facilitera, pour les emprunteurs de prêts d'études, la gestion de leur dette en veillant à ce qu'ils puissent effectuer des paiements abordables.

Le Programme d'aide au remboursement est un programme optionnel offert aux étudiants qui ont du mal à effectuer leurs paiements. En vertu de ce programme :

- aucun emprunteur ne sera tenu d'effectuer un paiement supérieur à un niveau de remboursement jugé abordable;
- aucun paiement ne sera exigé de la part d'un emprunteur à très faible revenu;
- aucun emprunteur ne sera assujetti à une période de remboursement supérieure à 15 ans (ou à 10 ans dans le cas des emprunteurs ayant une invalidité permanente);
- les critères d'admissibilité seront simples et normalisés de manière à ce que les emprunteurs puissent facilement comprendre les exigences, déterminer s'ils sont admissibles au PAR et obtenir le soutien dont ils ont besoin.

Le Programme d'aide au remboursement remplace les programmes d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette en cours de remboursement. Les bénéficiaires actuels de l'exemption d'intérêts et de la réduction de la dette en cours de remboursement seront graduellement intégrés au Programme d'aide au remboursement.

Un Programme d'aide au remboursement accéléré sera offert aux emprunteurs ayant une invalidité permanente. Ce programme tiendra compte des coûts supplémentaires que doivent assumer ces emprunteurs.

Remarque : Certaines provinces ou certains territoires administrent leurs propres mesures d'aide au remboursement applicables aux prêts d'études provinciaux ou territoriaux.

Pour en savoir plus sur le Programme d'aide au remboursement, visitez Ciblétudes.ca.

On considère que les emprunteurs sont en retard s'ils omettent d'effectuer les paiements prévus sur leurs prêts. Les emprunteurs qui ne font pas leurs paiements pendant plus de 270 jours sont considérés être en défaut de remboursement[20]. Les prêts non remboursés sont transférés à l'Agence du revenu du Canada pour recouvrement. Le PCPE encourage fortement les emprunteurs à communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants pour discuter des mesures d'aide au remboursement s'ils ont de la difficulté à effectuer leurs paiements ou s'ils sont en retard par rapport à l'échéancier des paiements prévus.

Les emprunteurs qui ont des difficultés financières peuvent demander une révision des modalités de leurs prêts; les emprunteurs qui ont temporairement du mal à effectuer leurs paiements peuvent présenter une demande d'exemption d'intérêts et les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières prolongées peuvent demander une réduction de leur dette en cours de remboursement après avoir utilisé la période d'exemption d'intérêts à laquelle ils ont droit.

20 Cette période s'applique aux prêts directs. En ce qui concerne les prêts garantis et ceux à risques partagés, on considère que les prêts d'études sont en défaut de paiement lorsqu'il y a un retard de trois mois ou plus dans les mensualités.

Tableau 6 : Exemption d'intérêts (EI) selon le revenu familial mensuel

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Revenu familial mensuel ($)	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	Nbre de bénéf. d'une EI	Part du nbre total de bénéf. (%)	Nbre de bénéf. d'une EI	Part du nbre total de bénéf. (%)	Nbre de bénéf. d'une EI	Part du nbre total de bénéf. (%)
Moins de 500 $	35 830	35	54 215	52 5	66 833	57
De 500 à 999	24 585	24	27 335	26 5	30 160	26
De 1000 à 1499	17 640	17	12 781	12	11 664	10
De 1500 à 1999	10 954	11	5 291	5	4 087	4
De 2000 à 2499	3 356	3	2 527	2	1 786	2
De 2500 à 2999	5 357	5	1 420	1	996	1
3000 et plus	4 616	5	1 611	2	1 004	1
Total	102 338	100	105 180	100	116 530	100

6.3.1 EXEMPTION D'INTÉRÊTS

L'exemption d'intérêts est une aide à court terme destinée aux emprunteurs qui, en raison de difficultés financières temporaires, ont du mal à rembourser leurs prêts d'études canadiens. En vertu de cette mesure, les emprunteurs ne sont pas tenus de rembourser leurs prêts d'études canadiens pendant des périodes maximales de six mois chacune. Les intérêts ne s'accumulent pas pendant ces périodes, car le gouvernement du Canada rembourse les intérêts au nom de l'emprunteur. L'exemption d'intérêts ne peut s'appliquer que pendant 30 mois au maximum dans la période de remboursement des prêts. En outre, l'emprunteur qui utilise les 30 mois d'exemption d'intérêts peut être admissible à une période maximale d'exemption d'intérêts supplémentaire de 24 mois au cours des cinq premières années suivant la fin de ses études.

En 2007-2008, 116 530 emprunteurs individuels ont bénéficié d'une exemption d'intérêts. Il s'agit d'une augmentation de 11 % (11 350 emprunteurs) par rapport à l'année de prêt 2006-2007. Il convient de noter que certains emprunteurs peuvent avoir reçu plus d'une période d'exemption d'intérêts au cours d'une seule année de prêt. Les dépenses liées à l'exemption d'intérêts se chiffraient à 95,4 millions de dollars en 2007-2008, soit une hausse de 13 % **(annexe J, p. 62)**.

Exemption d'intérêts selon le revenu familial mensuel

La plupart des emprunteurs (57 %) qui bénéficient d'une exemption d'intérêts ont un revenu familial mensuel de moins de 500 dollars. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui de 2006-2007 (52 %). En outre, certains emprunteurs dont le revenu familial mensuel est relativement plus élevé sont également admissibles à l'exemption d'intérêts en raison de leurs besoins manifestes. Il peut s'agir d'un emprunteur dont la famille compte un grand nombre de personnes ou d'un emprunteur dont la partie non remboursée du principal est plus élevée **(tableau 6)**.

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 46 % des bénéficiaires d'une exemption d'intérêts avaient

fréquenté l'université, alors que 38 % avaient fréquenté un collège et 16 %, un établissement privé. Cette répartition est semblable à celle de l'année précédente (**annexe J**, p. 62).

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon la province ou le territoire

On observe une augmentation du nombre d'emprunteurs qui ont bénéficié d'une exemption d'intérêts dans toutes les provinces et tous les territoires par rapport à 2006-2007, à l'exception de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. L'Ontario et le Yukon ont enregistré les plus fortes augmentations dans le recours à une exemption d'intérêts avec une hausse de 17 % dans les deux cas, alors que Terre-Neuve-et-Labrador connaissait une baisse de 9 % à ce chapitre (**annexe J**, p. 62).

6.3.2 RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

La mesure de réduction de la dette en cours de remboursement a été adoptée en 1998. Le gouvernement l'a élargie en 2005 pour aider les emprunteurs qui ont épuisé les possibilités en matière d'exemption d'intérêts et qui ont encore du mal à rembourser leurs prêts d'études canadiens en raison de difficultés financières exceptionnelles. Cette mesure réduit le principal d'un emprunteur (réduction maximale de 26 000 dollars), ainsi que les mensualités de remboursement, à un niveau abordable fondé sur le revenu. La réduction de la dette en cours de remboursement est une mesure offerte aux emprunteurs admissibles sous la forme d'une réduction initiale allant jusqu'à 10 000 dollars, d'une deuxième réduction allant jusqu'à 10 000 dollars et d'une réduction finale allant jusqu'à 6 000 dollars. Une période minimale de 12 mois doit s'écouler entre les demandes de réduction, c'est-à-dire avant que l'emprunteur puisse présenter une demande pour les deuxième et troisième réductions applicables au principal des prêts.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 2 808 emprunteurs du Programme Canadien de prêts aux étudiants ont bénéficié de la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement (339 de moins qu'en 2006-2007), ce qui représente un coût total de 23 millions de dollars pour le gouvernement. Le montant total de la réduction de la dette varie considérablement d'une année à l'autre, selon le nombre d'emprunteurs qui y sont admissibles **(tableau 7)**.

Tableau 7 : Réduction de la dette en cours de remboursement (RDCR)

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Année de prêt	Nombre de bénéficiaires d'une RDCR	Valeur (M$)
2005-2006	4 378	33
2006-2007	3 147	21
2007-2008	2 808	23

6.3.3 RÉVISION DES MODALITÉS

En faisant réviser les modalités de ses prêts, un emprunteur dispose de la souplesse nécessaire pour gérer le remboursement de ses prêts d'une manière adaptée à sa situation. Une révision peut permettre de réduire les mensualités lorsque l'emprunteur est incapable d'effectuer le remboursement de ses prêts d'études canadiens selon les modalités initiales. Les emprunteurs peuvent y recourir pour prolonger la période de remboursement des prêts jusqu'à un maximum de 14,5 ans après la consolidation de la dette. Cette mesure peut également servir à augmenter les mensualités pour permettre à l'emprunteur de rembourser la totalité de ses prêts plus rapidement.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, 71 693 emprunteurs ont modifié les modalités de leurs prêts, ce qui correspond à une augmentation de 31 % par rapport à l'année de prêt 2006-2007.

6.4 RADIATION DE LA DETTE

Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente

La Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente (DEIP) permet l'exonération de la dette d'études pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente et qui éprouvent des difficultés financières à rembourser leurs prêts.

Dans le cas d'un emprunteur détenant un prêt à risques partagés pour étudiants à temps plein, l'invalidité permanente doit avoir débuté avant le premier jour du septième mois à partir de la fin de la dernière période d'études confirmée. Dans le cas d'un emprunteur détenant un prêt à risques partagés pour étudiants à temps partiel, l'invalidité permanente doit avoir débuté avant la date à laquelle l'étudiant a contracté une entente de prêt avec le prêteur (institution financière ou fournisseur de services). Dans son budget de 2008, le gouvernement a annoncé la suppression de ces restrictions pour les prêts à risques partagés (voire page 37).

Pour être admissible à la DEIP, une personne doit soumettre les documents médicaux et financiers prouvant qu'elle répond aux critères liés à l'invalidité permanente selon les dispositions législatives du programme. L'emprunteur doit également démontrer qu'il est incapable, compte tenu du revenu familial, de rembourser ses prêts d'études sans encourir des difficultés exceptionnelles.

Au cours de l'année de prêt 2007-2008, nous avons reçu 1 399 demandes dans le cadre de la DEIP et 655 emprunteurs ont bénéficié d'une radiation de leur dette, ce qui représente un coût total de 7,1 millions de dollars pour le gouvernement. Il s'agit d'une augmentation de 58 % du nombre d'emprunteurs par rapport à l'année de prêt 2005-2006. Le nombre de radiations de la dette varie d'une année à l'autre en fonction du nombre d'emprunteurs admissibles à cette mesure **(tableau 8)**.

Tableau 8 : Radiations de dettes en vertu de la Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Année de prêt	Nombre d'empr.	Valeur totale des radiations de dettes (M$)	Valeur moyenne des radiations de dettes ($)
2005-2006	482	5,2	10 752
2006-2007	396	4,5	11 329
2007-2008	655	7,1	12 083

Améliorations de l'aide aux étudiants ayant une invalidité permanente

Dans son budget de 2008, le gouvernement a annoncé une série de changements, entrant en vigueur le 1er août 2009, pour aider davantage d'étudiants ayant une invalidité permanente à poursuivre des études universitaires, collégiales ou professionnelles. Voici les principaux points visés par ces changements :

- reconnaître les évaluations antérieures portant sur l'invalidité permanente au moment de déterminer l'admissibilité à des mesures particulières de gestion de la dette pour que les étudiants n'aient pas à envoyer des documents de manière répétitive;
- traiter avec compassion tous les emprunteurs ayant une invalidité permanente en supprimant notamment les restrictions de temps afférentes à la radiation de la dette pour les prêts accordés de 1995 à 2000 (prêts à risques partagés);
- offrir un nouveau Programme d'aide au remboursement accéléré aux étudiants ayant une invalidité permanente qui ne sont pas immédiatement admissibles à une radiation de la dette (voir l'encadré « Programme d'aide au remboursement », page 33);
- offrir une radiation de la dette immédiate aux emprunteurs qui ne pourront jamais rembourser leurs prêts d'études en raison d'une grave invalidité permanente.

Le gouvernement du Canada comprend que les étudiants ayant une invalidité permanente puissent être confrontés à des obstacles supplémentaires dans la poursuite d'études postsecondaires. Ces nouvelles mesures visent donc à soutenir ces étudiants en renforçant leur capacité d'accéder à des possibilités de formation et de développer des compétences utiles pour le marché du travail, tout en les aidant à rembourser plus facilement leurs prêts d'études s'ils font face à des difficultés après la fin de leurs études. Pour en savoir plus sur ces améliorations, visitez Ciblétudes.ca.

PARTIE III
RÉSULTATS DU PROGRAMME

CHAPITRE 7. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

Jusqu'ici, le présent rapport a décrit les produits et les services que le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) offre à ses clients actuels ou futurs et au public. Il s'agit notamment des prêts, des subventions et des mesures d'aide au remboursement ainsi que des activités de sensibilisation menées auprès des clients actuels ou éventuels et du public en général. La présente section présente les résultats escomptés à un niveau supérieur, en mettant l'accent sur la manière dont les responsables du PCPE comptent s'y prendre pour concrétiser la vision du Programme, ainsi que sur les progrès accomplis vers l'atteinte des quatre objectifs stratégiques de ce dernier.

7.1 ACTIVITÉS DU PROGRAMME ET MODÈLE LOGIQUE

Le PCPE vise à offrir à tous les Canadiens la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société. Le modèle logique expose la façon de concrétiser cet objectif au moyen des activités et des extrants qui génèrent des résultats immédiats, intermédiaires et finaux dans le cadre du Programme.

Les principales activités du Programme comprennent :

- l'administration des prêts visant à aider les étudiants admissibles qui ont des besoins particuliers sur le plan financier;
- le versement de subventions aux étudiants admissibles ayant des besoins financiers;
- l'établissement de relations avec les emprunteurs actuels et éventuels;
- la gestion du processus de remboursement des prêts;
- le maintien des relations avec les provinces, les territoires et le fournisseur de services, ainsi qu'avec d'autres organismes gouvernementaux et divers intervenants;
- la collecte de renseignements sur le PCPE et l'aide financière aux étudiants.

Ces activités ont pour but de favoriser l'atteinte des résultats immédiats et intermédiaires suivants :

- le gouvernement fédéral offre un ensemble de mesures en matière d'aide financière aux étudiants pour aider les Canadiens à faire des études postsecondaires;
- les Canadiens sont au courant de l'existence des programmes fédéraux en matière d'aide financière et ils ont accès à l'information

pertinente pour faire des choix éclairés concernant les mesures d'aide financière offertes aux étudiants par le gouvernement du Canada;

- les Canadiens ayant des besoins particuliers sur le plan financier ou qui sont confrontés à des obstacles financiers les empêchant de poursuivre des études postsecondaires peuvent, malgré tout, avoir accès à des études supérieures;

- les Canadiens remboursent leurs prêts d'études octroyés par le gouvernement du Canada et utilisent, au besoin, les mesures d'aide au remboursement.

Les Canadiens auront ainsi accès à des programmes d'études qui leur permettront de participer à une économie mondiale fondée sur le savoir et d'apporter une contribution à la société dans son ensemble ainsi que dans leur collectivité.

Figure 1 – Modèle logique du Programme canadien de prêts aux étudiants

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

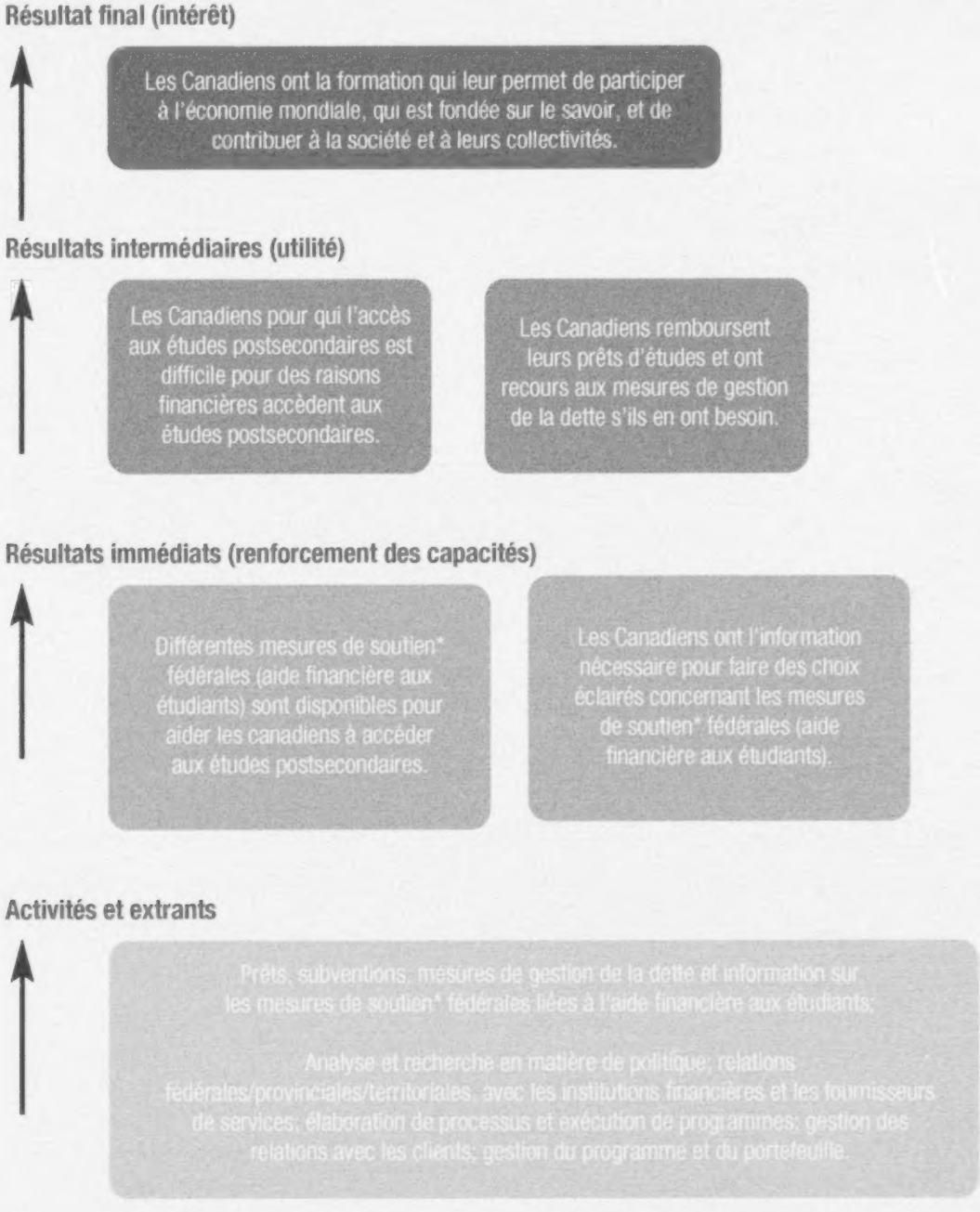

* Par « mesures de soutien », on entend, de façon générale, tous les produits et les services du Programme, notamment les prêts, les subventions et les mesures de gestion de la dette.

7.2 RAPPORT SUR LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les responsables du PCPE se sont fixé quatre objectifs stratégiques permettant de suivre les résultats à moyen et à long terme, tels qu'ils apparaissent dans le modèle logique. L'équipe du PCPE s'appuie sur les résultats de rendement relatifs à ces quatre objectifs stratégiques pour prendre des décisions de gestion éclairées et fondées sur les progrès du Programme, et pour rendre des comptes au Parlement et aux Canadiens[21].

Les quatre objectifs stratégiques du PCPE :

1. **Maintenir l'engagement du gouvernement envers l'accessibilité;**
2. **Mieux faire connaître le programme;**
3. **Faire en sorte que l'expérience de prêt soit positive;**
4. **Assurer le rendement, l'intégrité et l'obligation de rendre compte.**

7.2.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : ENGAGEMENT ENVERS L'ACCESSIBILITÉ

Effets d'un prêt d'études du gouvernement[22]

Dans le cadre du PCPE, le gouvernement facilite l'accès aux études postsecondaires en accordant une aide financière aux étudiants dont les besoins financiers sont manifestes.

Une enquête pour le compte du PCPE est réalisée tous les ans auprès des jeunes Canadiens[23]. Cette enquête porte sur la sensibilisation, les opinions, les perceptions, les comportements et les expériences des jeunes Canadiens de 17 à 30 ans à propos des études postsecondaires et de l'aide financière aux étudiants. Selon l'enquête de 2008, 69 % de tous les bénéficiaires de prêts d'études gouvernementaux auraient fait face à de grandes difficultés s'ils n'avaient pu obtenir un prêt pour leur année scolaire en cours.

Parmi ces bénéficiaires de prêts :

- 50 % ne se seraient pas inscrits cette année-là sans un prêt d'études (37 % auraient reporté leurs études et 13 % auraient complètement décroché);
- 49 % se seraient inscrits avec ou sans prêts. Toutefois, 38 % de ces emprunteurs auraient réduit leur charge de cours, se seraient inscrits à temps partiel ou auraient changé d'établissement d'enseignement ou de programme d'études.

En outre, 26 % des étudiants dont la demande de prêt a été rejetée ont dû réduire leur charge de cours, faire des études à temps partiel au lieu d'étudier à temps plein, ou changer d'établissement d'enseignement ou de programme d'études. Il s'agit d'une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

Importance des prêts d'études gouvernementaux comme source de financement

Pour les étudiants bénéficiaires, les prêts d'études gouvernementaux représentent la plus importante source de financement des études postsecondaires. Au total, 74 % des étudiants ont eu recours dans une large part à des prêts d'études gouvernementaux et 58 % ont déclaré que leur prêt du gouvernement était leur principale source de financement. Comparativement à 2006-2007, les étudiants étaient un peu moins nombreux à s'en remettre largement aux prêts d'études gouvernementaux et un peu

21 En plus du rapport annuel, les responsables du PCPE rendent des comptes au Parlement et aux Canadiens par le biais du *Rapport ministériel sur le rendement de Ressources humaines et Développement social Canada*. Le rapport de 2007-2008 est disponible à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/inst/csd/csd00-fra.asp.

22 Les prêts d'études gouvernementaux incluent ceux des gouvernements fédéral , provinciaux et territoriaux participants. Comme les prêts d'études du gouvernement du Canada sont administrés par les provinces et les territoires participants au même titre que les prêts d'études provinciaux et territoriaux, les emprunteurs confondent souvent la provenance de leurs prêts.

23 Createc+ : Fonds spécial d'investissement – PCPE 2008, Enquête pour le PCPE réalisée auprès des jeunes Canadiens (mai 2008).

plus nombreux à faire appel aux autres sources de financement offertes par les divers ordres de gouvernement.

Parmi les jeunes qui ne sont pas inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire, 21 % invoquent le coût des études comme raison : ils n'avaient pas de fonds suffisants, ils devaient travailler pour épargner, ou bien ils s'inquiétaient du niveau d'endettement ou de leur capacité de rembourser. Il s'agit d'une baisse de 11 % comparativement à l'année précédente. Parmi les jeunes qui ne s'étaient pas inscrits en raison des coûts, 16 % ont déclaré que l'absence de prêts d'études gouvernementaux constituait leur principal obstacle financier, tandis que 37 % étaient plutôt préoccupés par l'endettement ou la capacité de rembourser.

7.2.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE PROGRAMME

Connaissance du PCPE

Si le gouvernement souhaite, dans le cadre du PCPE, aider davantage de Canadiens à faire des études postsecondaires, il doit d'abord leur expliquer de quelle manière il peut les aider à payer leurs études.

Dans l'enquête réalisée auprès des jeunes Canadiens, on a interrogé les répondants sur leur connaissance du PCPE. Les résultats indiquent que,dans les provinces utilisant un régime non intégré, 61 % d'entre eux connaissaient le PCPE, soit une augmentation de 22 % depuis 2006-2007. Dans les provinces utilisant un régime intégré, 50 % des jeunes connaissaient le PCPE – une hausse de 3 % depuis 2006-2007 – tandis que 81 % d'entre eux connaissaient le programme intégré de prêts des gouvernements fédéral ou provinciaux (dans les provinces utilisant un régime intégré, le PCPE est présenté comme l'un des éléments du régime intégré de prêts).

Sensibilisation

Au moyen de programmes de mise en valeur, de publications, de présentations aux intervenants, de matériel publicitaire, d'annonces de la fonction publique et du site Web Ciblétudes.ca, les efforts de sensibilisation du PCPE ont contribué à mieux faire connaître les prêts d'études et les subventions du gouvernement du Canada ainsi que les possibilités d'aide au remboursement offertes aux Canadiens.

Ciblétudes.ca

Ciblétudes.ca est un point central de ressources en ligne qui vise à aider les Canadiens à examiner les différentes possibilités d'études offertes, à élaborer des stratégies d'apprentissage et à mettre au point des plans financiers afin d'atteindre leurs objectifs. Au moyen de Ciblétudes.ca, le PCPE offre aussi aux emprunteurs actuels et futurs des outils et de l'information pour les aider à présenter une demande de prêts d'études, puis à gérer et à rembourser leurs prêts. Ciblétudes.ca est un mode de liaison efficace qui permet au PCPE de sensibiliser davantage le public aux avantages d'une formation postsecondaire et de mieux faire connaître les services du PCPE auprès des emprunteurs actuels et éventuels.

Les responsables du PCPE mènent annuellement un sondage sur la satisfaction des clients[24] afin de jauger, entre autres choses, la connaissance que ceux-ci ont du programme. Selon les résultats du sondage de 2008 :

- 43 % des emprunteurs interrogés ont recherché des renseignements sur l'aide financière aux étudiants au cours des 12 derniers mois, un pourcentage semblable à celui de l'année précédente;
- parmi les emprunteurs qui ont recherché des renseignements, 83 % l'ont fait à partir d'Internet. En tout, 24 % ont consulté le site Web Ciblétudes.ca ou celui du site Web du Centre de service national de prêts aux étudiants, soit une baisse de 34 % comparativement à l'année précédente, et 34 % ont consulté un site Web provincial ou territorial.

24 Createc+ : PCPE 2008, Sondage sur la satisfaction des clients (mai 2008).

Connaissance des options de remboursement

Selon le sondage de 2008 sur la satisfaction des clients, 85 % des emprunteurs en cours de remboursement ont bien compris les options de remboursement qui s'offraient à eux au moment d'entrer dans la période de remboursement, une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. Néanmoins, il y avait une différence importante en ce qui a trait à la compréhension de certains aspects de leurs prêts. Par exemple, la plupart des étudiants (78 %) connaissaient le montant total de leurs prêts, mais seulement 59 % connaissaient le taux d'intérêt appliqué à leurs prêts.

7.2.3 OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : EXPÉRIENCE DE PRÊT POSITIVE

Le sondage sur la satisfaction des clients du PCPE sert également à évaluer la satisfaction des emprunteurs à l'égard du PCPE et de la prestation des services connexes, y compris les services fournis par le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) qui est géré par un fournisseur indépendant.

En 2007-2008, 75 % de tous les emprunteurs se déclaraient satisfaits du PCPE dans l'ensemble, soit la même proportion qu'au cours des deux années précédentes.

En qui concerne le CSNPE, 78 % de tous les emprunteurs se déclaraient satisfaits dans l'ensemble (79 % des emprunteurs aux études et 76 % des emprunteurs en période de remboursement). Les emprunteurs fréquentant les établissements publics lui accordaient une cote moyenne plus élevée que les emprunteurs fréquentant les établissements privés. Seuls 9 % des emprunteurs se sont déclarés insatisfaits.

La satisfaction des emprunteurs constitue un objectif important du PCPE. Par conséquent, le contrat avec le fournisseur de services qui gère le CSNPE est fondé sur le rendement, et il comporte un incitatif visant à augmenter la satisfaction des emprunteurs. Le montant versé par le PCPE au fournisseur de services est lié à la satisfaction des emprunteurs à l'égard du CSNPE, telle qu'elle est mesurée au moyen du sondage sur la satisfaction des clients. L'**annexe K** (p. 63) fournit des résultats détaillés sur la satisfaction de la clientèle du CSNPE.

Le contrat du fournisseur de services comporte aussi un incitatif pour encourager ce dernier à respecter plusieurs normes de services en ce qui concerne la prestation des prêts d'études canadiens : le montant versé par le PCPE au fournisseur de services dépendra également des résultats obtenus par rapport aux normes établies. Les normes en question font l'objet d'une surveillance et des cibles ont été établies. Les résultats quant à l'atteinte de ces cibles seront présentés dans le rapport annuel de 2008-2009. Le **tableau 9** présente quelques-unes des normes principales.

Tableau 9 : Normes de services du CSNPE

Aspect de la prestation de services	Norme de service	Cible (%)
Facilité d'accès	Répondre aux demandes de renseignements par téléphone en 20 secondes ou moins.	80
Respect des délais	Après réception des documents complets et exacts, verser les fonds aux étudiants et aux établissements d'enseignement en deux jours ou moins (pour les fonds fédéraux) ou en quatre jours ou moins (pour les fonds provinciaux).	95
Exactitude	Établir un versement sans erreur en s'appuyant sur les cinq principales causes d'erreur de versement pré-identifiées (p. ex.,montant incorrect de prêt ou de subvention, signatures manquantes).	99

7.2.4 OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : INTÉGRITÉ DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Les prêts d'études canadiens étant financés par les contribuables canadiens, les responsables du PCPE veillent à maintenir l'intégrité du Programme et à protéger l'investissement que les emprunteurs font dans leurs études postsecondaires. Pour protéger l'intégrité du Programme, il faut s'assurer que tous les aspects de ses opérations s'inscrivent dans le cadre légal de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Les activités, les politiques et les projets ont été élaborés et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour assurer l'intégrité des programmes d'aide financière aux étudiants financés par les différents ordres de gouvernement.

En 2008, les responsables du PCPE ont réalisé leur première évaluation du Cadre des politiques d'agrément pancanadien lancé à l'automne 2004 par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. Ce cadre établit les critères pancanadiens de l'agrément, un processus autorisant des établissements d'enseignement postsecondaires à offrir les programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants. Autrement dit, les étudiants qui fréquentent un établissement agréé peuvent faire une demande de prêts d'études. Il établit également les attentes en matière de rendement pour le maintien de l'agrément. Le cadre permet de s'assurer que les portefeuilles d'aide financière aux étudiants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoiriaux sont administrés suivant les principes et les pratiques qui caractérisent une gestion financière raisonnable.

Voici quelques-unes des réalisations et activités du PCPE liées à l'intégrité pour l'année de prêt 2007-2008 :

- les taux de remboursement des prêts d'études des gouvernements ont connu une amélioration, passant de 84 % en 2006-2007 à 85 % en 2007-2008;
- les responsables du PCPE ont réalisé, en collaborant au besoin avec la Gendarmerie Royale du Canada, près de 75 enquêtes portant sur des allégations d'abus impliquant, au total, une somme d'environ 1,2 million de dollars;
- les responsables du PCPE ont poursuivi leur collaboration avec l'Agence du revenu du Canada pour les activités de recouvrement des prêts;
- les responsables du PCPE ont conçu des outils qui permettront de mieux déceler les problèmes touchant l'intégrité du Programme, d'assurer un meilleur suivi des cas relevés et d'améliorer la reddition de comptes;
- dans son budget de 2008, le gouvernement a annoncé une nouvelle mesure qui aidera les responsables du PCPE à gérer le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants. Entre autres, cette mesure donnera au PCPE le pouvoir de convertir une subvention en prêt lorsqu'un emprunteur se révèle inadmissible à la subvention octroyée;
- les responsables du PCPE ont poursuivi leur collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux, notamment par l'entremise d'ateliers visant à examiner les questions de vérification, d'intégrité et de gestion des cas de défaut et ce, afin d'identifier les meilleures pratiques, de partager des renseignements et d'élaborer des stratégies. La collaboration continue avec les partenaires provinciaux et territoriaux demeure essentielle pour renforcer l'intégrité des programmes d'aide financière aux étudiants et améliorer la reddition de comptes.

Rendement du portefeuille des prêts d'études canadiens

Une baisse du nombre d'étudiants en défaut de paiement est un indicateur de l'amélioration du rendement, de l'intégrité et des mécanismes de responsabilisation du PCPE. On considère qu'un emprunteur est en défaut de remboursement de son prêt direct lorsque le compte est en souffrance

depuis plus de 270 jours (ce qui correspond à une absence de paiements pendant neuf mois environ). Bien que les défauts de paiement surviennent à n'importe quel moment, la majeure partie d'entre eux se produisent au cours des trois premières années de la phase de remboursement. Les responsables du PCPE utilisent le taux des défauts de paiement d'une cohorte au cours des trois premières années de la phase de remboursement comme principal indicateur de rendement du portefeuille. Pour ce faire, les responsables du PCPE comparent la valeur monétaire des prêts qui atteignent la phase de remboursement durant une année de prêt donnée (cohorte) et le taux des défauts de paiement pendant trois ans avec la valeur totale de tous les prêts de cette même cohorte qui ont atteint l'étape du remboursement au cours de l'année de prêt en question.

Les responsables du PCPE ont fait beaucoup d'efforts pour abaisser le taux de défaut de remboursement. Ainsi, le taux de défaut de remboursement pour une période de trois ans est passé de 28 % pour la cohorte de 2003-2004 à 16 % pour la cohorte de 2006-2007. Comme l'indique le **tableau 10**, on prévoit que le taux de défaut de remboursement se maintiendra à 16 % pour les emprunteurs qui ont consolidé leurs prêts en 2007-2008.

Le contrat fondé sur le rendement entre le PCPE et

Tableau 10 : Taux de défaut de remboursement des prêts directs d'une cohorte dans une période de trois ans

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)	2006-2007 Pr (%)	2007-2008 P (%)
CANADA	**19**	**17**	**16**	**16**
T.-N.-L.	20	18	18	18
Î.-P.-É.	18	16	14	28
N.-É.	25	22	21	20
N.-B.	27	21	22	19
Ont.	17	15	15	16
Man.	21	17	15	13
Sask.	21	19	19	16
Alb.	17	13	12	11
C.-B.	23	18	17	17
Yn	*	*	*	*
Type d'établissement	**2004-2005 (%)**	**2005-2006 (%)**	**2006-2007 Pr (%)**	**2007-2008 P (%)**
Université	13	10	10	8
Collège	21	18	17	18
Établissement privé	36	35	34	30

Pr : Préliminaire P : Prévisionnel
*Les chiffres sont jugés négligeables du fait de leur valeur.

le fournisseur de services prévoit un incitatif à la réduction du taux des défauts de paiement durant la phase de remboursement. En d'autres mots, le fournisseur de services peut recevoir des paiements supplémentaires s'il réduit ce taux. La mise sur pied du Programme d'aide au remboursement (PAR) aidera les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts et contribuera également à réduire le nombre de dossiers en défaut de paiement.

7.3 ÉVALUATION

Une évaluation sommative échelonnée sur cinq ans du PCPE a été entamée en 2006-2007. En 2007-2008, les projets d'évaluation ont mis l'emphase sur le processus d'évaluation des besoins du PCPE et la prestation du Programme. Le rapport sur les résultats de ces projets d'évaluation est actuellement en préparation.

PARTIE IV
DÉTAILS FINANCIERS

CHAPITRE 8. DONNÉES FINANCIÈRES

Toutes les données figurant dans cette section s'appliquent à l'exercice allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

8.1 RAPPORT CONSOLIDÉ SUR LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS[25]

En août 2000, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est passé d'un programme axé sur des modalités de financement à risques partagés, en place dans les institutions financières entre 1995 et juillet 2000, à un programme axé sur un plan de financement de prêts directs aux étudiants. Le gouvernement du Canada offre le financement nécessaire aux étudiants et un fournisseur de services du secteur privé administre les prêts.

Entité comptable

Le PCPE est la seule entité dont il est question dans le présent rapport, qui n'inclut pas les activités ministérielles associées à la mise en œuvre du PCPE. Les données relatives aux dépenses sont surtout de nature législative, effectuées conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Méthode comptable

Les données financières sont préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus qui figurent dans le *Manuel de comptabilité et de vérification pour le secteur public*, publié par l'Institut canadien des comptables agréés.

Conventions comptables particulières

Revenus

Deux sources de revenus font l'objet d'un rapport : les intérêts sur les prêts directs et les recouvrements relatifs aux prêts garantis et aux reprises. Les pratiques comptables du gouvernement exigent que les recouvrements relatifs à ces deux sources soient portés au compte du Trésor. Les recouvrements n'apparaissent pas avec les dépenses dans les comptes du PCPE, mais ils figurent séparément dans les états financiers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de ceux du gouvernement du Canada.

A. **Produit de l'intérêt sur les prêts directs** – On demande aux emprunteurs de payer un intérêt simple sur leurs prêts d'études lorsqu'ils cessent d'étudier à temps plein. À ce moment, les étudiants peuvent choisir un taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 2,5 %) ou un taux fixe (taux préférentiel + 5 %). Les valeurs représentent les intérêts courus sur le solde impayé des prêts directs du gouvernement. Les emprunteurs continuent de payer les intérêts courus sur les prêts garantis et ceux à risques partagés directement au prêteur privé qui créditent ces prêts. À partir du 1er août 2005, la limite de prêt est passée de 165 à 210 dollars par semaine d'études. À mesure que

25 *Rapport sur le rendement de 2006-2007 de* Ressources humaines et Développement social Canada. Ce document peut être consulté à : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2006-2007/inst/csd/csd00-fra.asp.

davantage de fonds seront offerts aux étudiants, le total des versements de prêts ira en s'accroissant et, en conséquence, il est fort probable que le produit des intérêts générés augmentera.

B. **Recouvrements relatifs aux prêts garantis** – Le gouvernement fédéral rembourse les prêteurs privés dans le cas de tout prêt accordé avant le 1er août 1995 faisant l'objet d'un défaut de remboursement, c'est à dire que les prêteurs demandent le paiement de tout montant du principal et des intérêts qui n'a pas été remboursé intégralement). Les valeurs représentent les recouvrements du principal et des intérêts de ces prêts en défaut de remboursement.

C. **Récupération relative aux reprises de prêts** – Selon les ententes à risques partagés, le gouvernement rachètera des institutions financières participantes tout prêt accordé entre le 1er août 1995 et le 31 juillet 2000 faisant l'objet d'un défaut de remboursement pendant au moins 12 mois après la période des études et qui ne totalise pas plus de 3 % du solde moyen mensuel du prêteur quant aux prêts d'études impayés en cours de remboursement. Le montant payé est fixé à 5 % de la valeur des prêts en question. Les valeurs représentent la récupération du principal et des intérêts de ces prêts.

Subventions canadiennes pour études et subventions canadiennes pour l'accès aux études

Les subventions canadiennes pour études et les subventions canadiennes pour l'accès aux études améliorent l'accès à l'éducation postsecondaire en offrant une aide financière non remboursable aux étudiants de niveau postsecondaire.

Quatre types de subventions canadiennes pour études sont disponibles :

- jusqu'à 8 000 dollars par année pour aider les étudiants ayant une invalidité permanente à payer les dépenses nécessaires à leurs études et liées à leur invalidité;
- jusqu'à 3 120 dollars par année pour les étudiants à temps plein ayant des personnes à charge et jusqu'à 1 920 dollars par année pour les étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge;
- jusqu'à 1 200 dollars par année pour les étudiants à temps partiel ayant des besoins manifestes;
- jusqu'à 3 000 dollars par année pendant une période maximale de trois ans pour les femmes dans certains champs d'études doctorales.

Deux subventions canadiennes pour l'accès aux études sont offertes depuis le 1er août 2005 :

- 50 % des frais de scolarité, à concurrence de 3 000 dollars, pour les étudiants issus d'une famille à faible revenu qui commencent leur première année d'études postsecondaires;
- jusqu'à 2 000 dollars par année pour aider les étudiants ayant une invalidité permanente à payer leurs frais de scolarité et de subsistance[26].

Coûts de recouvrement

Ces montants représentent le coût associé au recours à des agences privées de recouvrement pour récupérer les prêts d'études canadiens en défaut de remboursement. Les prêts recouvrés comprennent les prêts garantis et à ceux risques partagés qui font l'objet d'un défaut de remboursement et que le gouvernement a repris à un prêteur privé, ainsi que des prêts directs accordés après le 31 juillet 2000 qui sont retournés à RHDCC par le fournisseur de services indépendant à titre de prêt faisant l'objet d'un défaut de remboursement. À partir du 1er août 2005, les Services de recouvrement non fiscaux de l'Agence du revenu du Canada se sont engagés à administrer les activités de recouvrement relatifs aux prêts à risques partagés, garantis ou directs.

Coûts relatifs au fournisseur de services

Le PCPE a recours à des fournisseurs de services indépendants pour procéder à la constitution d'un dossier de prêts, gérer les prêts tout au long des études,

26 La subvention canadienne pour l'accès aux études destinée aux étudiants ayant une invalidité permanente remplace la subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente.

effectuer les activités relatives au remboursement des prêts à la fin des études et à la gestion de la dette. Cet élément représente le coût associé aux services prévus dans le contrat.

Prime de risque
La prime de risque représente la part de la rémunération offerte aux institutions prêteuses participant au programme de prêts à risques partagés du 1er août 1995 au 31 juillet 2000. La prime de risque représente 5 % de la valeur des prêts consolidés. Cette valeur est calculée et payée au moment où les étudiants ont terminé leurs études et atteignent la phase de remboursement de leurs prêts. En retour, les prêteurs assument le risque associé au non-remboursement de ces prêts.

Reprise
Sous réserve des dispositions des contrats avec les institutions prêteuses, le gouvernement reprendra d'un prêteur les prêts d'études faisant l'objet de défauts de remboursement pendant une période d'au moins 12 mois et qui n'excèdent pas 3 % du solde moyen mensuel du prêteur quant aux prêts d'études impayés en cours de remboursement. Le montant payé est fixé à 5 % de la valeur des prêts en question. Les données comprennent aussi tout remboursement relatif aux recouvrements versé aux institutions financières participantes.

Frais administratifs versés aux provinces et aux territoires
Conformément à *la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement s'est entendu avec toutes les provinces (à l'exception du Québec) et le Yukon afin de faciliter l'administration du PCPE. Ces entités administrent les demandes ainsi que les activités d'évaluation des besoins relativement à l'aide financière fédérale aux étudiants et, en retour, le gouvernement fédéral leur verse des frais d'administration. De plus, le 1er août 2005, les frais d'administration payés aux provinces ont été augmentés afin de les indemniser davantage pour leur contribution à l'administration du PCPE.

Coût des intérêts relatifs à l'emprunt pendant les études
Les capitaux nécessaires pour accorder les prêts directs sont obtenus par le truchement des activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ces capitaux est inscrit dans les activités globales de financement du ministère des Finances. Ces données représentent le coût attribué au PCPE pour soutenir les prêts directs pendant que les étudiants sont aux études. Les limites de prêts hebdomadaires ont augmenté à partir du 1er août 2005.

Coût des intérêts relatifs à l'emprunt pendant la période de remboursement
Les capitaux nécessaires pour accorder les prêts directs sont obtenus par le truchement des activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ces capitaux est inscrit dans les activités globales de financement du ministère des Finances. Ces données représentent le coût attribué au PCPE pour soutenir les prêts directs pendant que les étudiants sont dans la phase de remboursement de leurs prêts canadiens.

Bonification des intérêts pendant les études
Une caractéristique essentielle de l'aide fédérale aux étudiants réside dans le fait que les étudiants emprunteurs n'ont pas à payer les intérêts sur leurs prêts tant et aussi longtemps qu'ils poursuivent leurs études à temps plein et, dans le cas de prêts accordés avant le 1er août 1993, pendant une période de six mois suivant la fin des études. Conformément aux programmes de prêts garantis et ceux à risques partagés, le gouvernement paie les intérêts à l'institution prêteuse au nom de l'étudiant.

Exemption des intérêts
Les emprunteurs éprouvant des difficultés temporaires à rembourser leurs prêts peuvent obtenir de l'aide pour couvrir les intérêts de leurs prêts et suspendre les paiements du principal de leurs prêts en cours de remboursement et ce, pour une période allant jusqu'à 54 mois. Le remplacement des prêts garantis et de ceux à risques partagés par des prêts directs n'a pas modifié l'exemption d'intérêts pour les prêts en

remboursement du point de vue de l'emprunteur. Cependant, on a changé la méthode d'inscription des coûts associés. Dans le cas des prêts accordés avant le 1er août 2000, le PCPE indemnise les institutions prêteuses pour la perte d'intérêts équivalente au montant d'intérêts courus dans le cas de prêts bénéficiant de l'exemption d'intérêts. Dans le cas des prêts accordés après le 1er août 2000, un coût d'exemption d'intérêts est inscrit pour compenser les intérêts courus sur les prêts directs. À partir du 1er août 2005, on a haussé les seuils de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts afin qu'un plus grand nombre d'emprunteurs puissent bénéficier de cette option.

Réduction de la dette en cours de remboursement
La réduction de la dette en cours de remboursement aide les emprunteurs qui éprouvent des difficultés à long terme à rembourser leurs prêts. Il s'agit d'un programme fédéral d'aide au remboursement au moyen duquel le gouvernement du Canada réduit jusqu'à un niveau abordable le principal impayé d'un prêts d'études canadien d'un emprunteur admissible, après avoir épuisé les possibilités liées à l'exemption d'intérêts et seulement lorsque cinq années se sont écoulées depuis la fin des études de cet emprunteur. À partir du 1er août 2005, le montant maximal d'aide sous forme d'une telle réduction a été fixé à 26 000 dollars; ce montant est offert aux emprunteurs admissibles sous forme d'une réduction initiale allant jusqu'à 10 000 dollars, d'une deuxième réduction allant jusqu'à 10 000 dollars et d'une réduction finale allant jusqu'à 6 000 dollars. Dans le cas de prêts accordés avant le 1er août 2000, le PCPE paie à l'institution prêteuse le montant du principal de la dette de l'emprunteur correspondant à la réduction accordée par le gouvernement du Canada au moyen de l'option de la réduction de la dette en cours de remboursement. Dans le cas de prêts accordés après le 1er août 2000, le gouvernement du Canada radie une portion du principal des prêts.

Paiements des demandes de remboursement et radiation de la dette
Depuis le début du Programme canadien de prêts aux étudiants en 1964 et jusqu'au 31 juillet 1995, le gouvernement garantissait complètement tous les prêts accordés aux étudiants par des prêteurs privés. Le gouvernement rembourse les prêteurs privés dans le cas de n'importe lequel de ces prêts faisant l'objet d'un défaut de paiement sous certaines conditions, les prêteurs peuvent réclamer tout montant de principal ou d'intérêts qui n'a pas été complètement remboursé, après quoi les Services de recouvrement de l'Agence du revenu du Canada tenteront de récupérer ces montants. Les arrangements à risques partagés permettaient aussi que les prêts accordés à partir du 1er août 1995 et jusqu'au 31 juillet 2000 soient garantis dans certaines conditions particulières. Cet élément représente le coût associé aux garanties de prêts.

Conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement assume le plein montant du principal impayé plus les intérêts courus en cas de décès de l'emprunteur, ou si ce dernier est atteint d'une invalidité permanente et est incapable de rembourser les prêts sans privation excessive.

Coût associé à une créance irrécouvrable
Concernant les prêts directs, le gouvernement est le propriétaire des prêts accordés aux étudiants et il doit les inscrire comme actifs. En conséquence, les principes comptables généralement reconnus exigent l'établissement d'une provision pour les pertes futures associées à ces prêts. La provision doit être établie pendant l'année au cours de laquelle les prêts sont accordés, même si les pertes peuvent survenir plusieurs années plus tard. Les données représentent le coût annuel des provisions pour les créances irrécouvrables et celles pour la réduction de la dette des prêts directs en cours de remboursement.

Paiements compensatoires aux provinces et aux territoires non participants
Les provinces et les territoires peuvent choisir de ne pas participer au PCPE. Ces provinces et ces territoires reçoivent des paiements compensatoires pour alléger le coût de fonctionnement d'un programme semblable en matière d'aide financière aux étudiants.

Tableau 11 : Ventilation consolidée du Programme canadien de prêts aux étudiants – programmes combinés

(en millions de dollars)	Dépenses réelles		2007-2008	
	2005-2006	2006-2007	Prévisions	Réelles
Revenus				
Intérêts gagnés sur les prêts directs	**315,7**	**453,3**	**445,3**	**552,4**
Sommes récupérées sur les prêts garantis	66,8	55,3	53,1	46,6
Sommes récupérées sur les reprises de prêts (PRP)	13,1	14,5	19,1	13,5
Total des revenus sur les prêts	**395,6**	**523,1**	**517,5**	**612,6**
Dépenses				
Paiements de transfert				
Subventions canadiennes pour études et Subventions pour accès aux études	129,7	146,4	136,1	161,5
Administration des prêts				
Frais de recouvrement (tous les régimes)[a]	13,6	12,4	21,0	14,4
Coûts des fournisseurs de services (PD)	50,2	65,6	83,3	70,8
Prime de risque aux institutions financières (PRP)	2,7	1,8	1,8	1,3
Reprise de prêts des institutions financières (PRP)	4,3	4,7	5,4	3,8
Frais d'administration des provinces et territoires (PD)	13,9	14,7	14,2	13,7
Total des frais d'administration des prêts	**84,7**	**99,2**	**125,7**	**104,0**
Coût de l'aide gouvernementale fournie aux étudiants				
Frais d'intérêts liés aux emprunts (classe A - PD)[b]	159,3	185,7	187,5	188,6
Frais liés aux emprunts pendant le remboursement (classe B - PD)[b]	111,4	145,0	174,6	166,2
Bonification d'intérêts pendant les études (PRP & PG)	12,1	11,5	9,2	8,0
Exemption d'intérêts (tous les régimes)	67,2	84,2	84,4	93,2
Réduction de la dette en cours de remboursement (PRP & PG)	31,4	20,1	24,5	14,3
Réclamations payées et prêts pardonnés (tous les régimes)	24,8	24,2	24,7	17,0
Total du coût de l'aide gouvernementale fournie aux étudiants	**406,2**	**470,7**	**504,9**	**487,3**
Créances irrécouvrables[c]				
Réduction de la dette en cours de remboursement (PD)	13,3	9,6	14,1	12,4
Créances irrécouvrables (PD)	297,2	260,4	354,5	305,7
Total des créances irrécouvrables	**310,5**	**270,0**	**368,6**	**318,1**
Total des dépenses de prêts	**931,1**	**986,3**	**1 135,3**	**1 070,9**
Résultats d'exploitation nets	**535,5**	**463,2**	**617,8**	**458,3**
Paiements compensatoires aux provinces non participantes (PD)[d]	158,2	91,3	172,6	113,9
Résultats d'exploitation nets finaux	**693,7**	**554,5**	**790,4**	**572,2**

PD = Prêt direct
PRP = Prêt à risque partagé
PG = Prêt garanti

a. Ces dépenses sont liées aux activités de recouvrements effectuées par l'Agence du revenu du Canada.
b. Ces dépenses sont liées aux prêts canadiens d'études directs mais sont déclarées par le ministère des Finances.
c. Correspond à la charge annuelle contre les provisions pour créances irrécouvrables et réduction de la dette en cours de remboursement, comme l'exige la comptabilité d'exercice.
d. Les données correspondent à la charge annuelle enregistrée selon la comptabilité d'exercice, contrairement au montant total déboursé aux provinces non participantes. En 2007-2008, le montant total versé en paiements compensatoires est de 115,8 M$.

PARTIE V
ANNEXES

ANNEXE A
PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Portefeuille du Programme canadien de prêts aux étudiants, du 31 mars 2005 au 31 mars 2008 (en millions de dollars)

Au 31 mars	Garantis		À risques partagés		Directs		Total (Garantis, à risques partagés et directs)		
	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours) et prêts en remboursement
2005	38 800,0	287,0	392,9	3 656,8	3 645,0	2 602,7	4 076,7	6 546,5	10 623,2
2006	26,1	214,4	263,1	3 165,9	4 149,3	3 255,6	4 438,5	6 635,9	11 074,4
2007	18,3	159,1	183,8	2 720,4	4 462,7	4 033,6	4 664,4	6 906,8	11 571,2
2008	12,4	117,1	126,7	2 317,4	4 715,7	4 690,6	4 854,8	7 125,2	11 980,0

Source : Bureau du contrôleur, Services administratifs et financiers
Exercice : 1er avril - 31 mars

Prêts – études en cours en date du 31 mars 2008

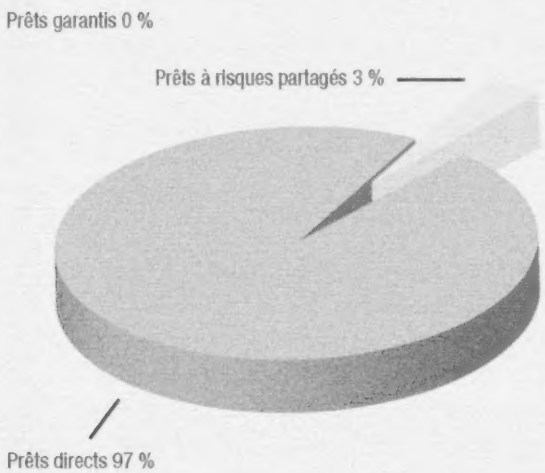

Prêts en remboursement en date du 31 mars 2008

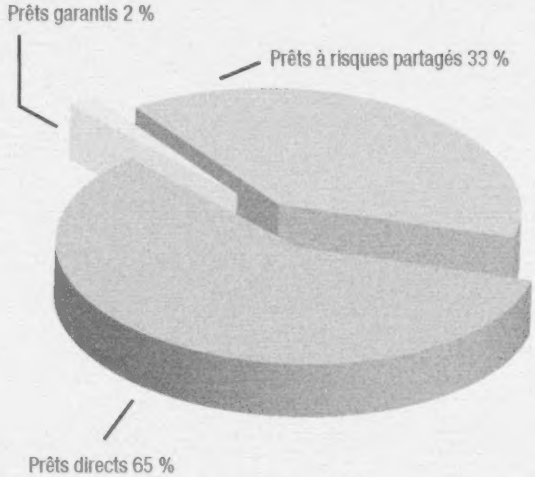

ANNEXE B
PRÊTS AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon la province ou le territoire

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (en milliers de $)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (en milliers de $)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (en milliers de $)	Prêt moyen ($)
T.-N.-L.	19	26	1 368	14	19	1 325	*	12	1 926
Î.-P.-É.	52	118	2 189	61	154	2 520	94	229	2 433
N.-É.	194	399	2 042	136	283	2 078	76	149	1 958
N.-B.	102	146	1 427	114	197	1 732	91	132	1 447
Ont.	628	1 215	1 917	643	1 210	1 881	528	948	1 795
Man.	166	317	1 882	127	266	2 091	114	256	2 244
Sask.	86	175	2 031	87	206	2 373	57	124	2 167
Alb.	651	951	1 446	415	529	1 274	187	250	1 339
C.-B.	229	502	2 195	266	639	2 403	280	692	2 473
Yn	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Total	**2 127**	**3 849**	**1 795**	**1 863**	**3 502**	**1 880**	**1 436**	**2 797**	**1 948**

*Les nombres d'emprunteurs inférieurs à dix ont été supprimés.

Prêts consentis à des étudiants à temps partiel selon le type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (en milliers de $)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (en milliers de $)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (en milliers de $)	Prêt moyen ($)
Université	1 041	1,8	1 736	932	1,7	1 856	721	1,3	1 745
Collège	861	1,3	1 533	699	1,1	1 561	471	0,8	1 651
Privé	225	0,7	3 064	232	0,7	2 935	244	0,8	3 120
Total**	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**	**1 436**	**2,8**	**1 948**

**La somme des emprunteurs présentés par établissement peut être légèrement supérieure au nombre total donné, car les emprunteurs peuvent avoir contracté des prêts auprès de plusieurs types d'établissements.

ANNEXE C
BORROWER MOBILITY

Mobilité des emprunteurs par province ou territoire

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2005-2006					2006-2007					2007-2008				
	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total	Emprunteurs étant restés dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total
	#	% du Total	#	% du Total		#	% du total	#	% du Total		#	% du Total	#	% du Total	
T.-N.-L.	8 206	85,1	1 434	14,9	9 640	7 544	84,9	1 343	15,1	8 887	7 330	85,5	1 240	14,5	8 570
Î.-P.-É.	1 967	60,7	1 272	39,3	3 239	1 903	59,4	1 303	40,6	3 206	1 966	59,6	1 331	40,4	3 297
N.-É.	12 543	78,9	3 352	21,1	15 895	12 156	78,5	3 321	21,5	15 477	11 785	77,6	3 352	22,1	15 137
N.-B.	12 184	76,5	3 734	23,5	15 918	12 011	76,6	3 665	23,4	15 676	11 962	77,6	3 484	22,6	15 446
Ont.	170 900	93,9	11 116	6,1	182 016	181 080	93,9	11 795	6,1	192 875	195 098	93,9	12 596	6,1	207 694
Man.	7 929	85,2	1 376	14,8	9 305	7 139	84,0	1 357	16,0	8 496	6 833	83,2	1 379	16,8	8 212
Sask.	10 274	77,6	2 971	22,4	13 245	9 485	76,8	2 861	23,2	12 346	8 354	75,9	2 646	24,1	11 000
Alb.	31 891	84,3	5 953	15,7	37 844	27 951	82,7	5 828	17,3	33 779	27 097	81,7	6 086	18,3	33 183
C.-B.	49 244	87,5	7 062	12,5	56 306	45 567	87,1	6 731	12,9	52 298	43 375	86,8	6 591	13,2	49 966
Yn	38	16,5	192	83,5	230	32	14,5	189	85,5	221	26	12,8	177	87,2	203
Total	305 176	88,8	38 462	11,2	343 638	304 868	88,8	38 393	11,2	343 261	313 826	89,0	38 882	11,0	352 708

Mobilité des emprunteurs de prêts d'études canadiens entre les provinces ou territoires

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire où le prêt a été consenti	Province d'études													États-Unis	Ailleurs dans le monde	Total
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	Qc	T.N.-O.	CANADA			
T.-N.-L.	7 330	57	438	170	301	*	*	88	49	*	38	*	8 486	38	46	8 570
Î.-P.-É.	56	1 996	507	407	170	*	11	34	34	*	34	*	3 221	54	22	3 297
N.-É.	439	261	11 785	1 040	702	13	18	159	125	*	154	*	14 697	339	101	15 137
N.-B.	117	193	1 433	11 962	698	12	38	109	78	*	507	*	15 147	234	65	15 446
Ont.	147	65	1 510	389	195 099	381	162	1 071	1 448	*	1 961	*	202 235	3 260	2 199	207 694
Man.	*	*	68	22	396	6 833	171	194	193	*	64	*	7 955	198	59	8 212
Sask.	*	*	205	12	283	185	8 354	1 319	319	*	55	*	10 747	210	43	11 000
Alb.	50	19	503	119	1 407	194	624	27 097	1 772	*	271	*	32 058	689	436	33 183
C.-B.	33	*	287	99	2 177	208	271	1 782	43 375	*	479	*	48 723	679	564	49 966
Yn	*	*	*	*	19	*	*	39	82	26	*	*	195	*	*	203
Total	8 186	2 583	16 744	14 223	201 254	7 838	9 663	31 892	47 475	32	3 569	*	343 464	5 705	3 539	352 708

*Les totaux inférieurs à dix ont été supprimés.

ANNEXE D
PRÊTS AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Prêts aux étudiants à temps plein selon le type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Type d'établissement	2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
Université	197 566	1 117	5 653	201 190	1 135	5 640	209 259	1 206	5 763
Collège	109 397	561	5 132	106 687	544	5 096	109 252	562	5 143
Privé	37 020	257	6 934	35 384	249	7 031	34 197	245	7 156
Total**	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**	**352 708**	**2 013**	**5 706**

**La somme des emprunteurs présentés par établissement peut être légèrement supérieure au nombre total donné, car les emprunteurs peuvent avoir contracté des prêts auprès de plusieurs types d'établissements.

ANNEXE E
EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

Emprunteurs étudiant à temps plein selon le niveau d'études

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Niveau d'études	2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
Doctorat	2 699	21	7 760	2 824	21	7 550	3 203	25	7 721
Maîtrise	11 953	86	7 209	12 092	86	7 078	12 729	91	7 147
Premier cycle	197 417	1 096	5 550	200 392	1 110	5 539	127 895	714	5 582
Programme ne menant pas à un diplôme	131 569	732	5 565	127 953	710	5 550	208 881	1 183	5 663
Total	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**	**352 708**	**2 013**	**5 706**

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le niveau d'études

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Niveau d'études	2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
Doctorat	*	0,0	1 793	*	0,0	2 012	*	0,0	2 942
Maîtrise	57	0,1	2 296	47	0,1	2 367	24	0,1	2 364
Premier cycle	1 149	2,1	1 851	968	1,9	1 939	755	1,6	2 161
Programme ne menant pas à un diplôme	919	1,6	1 693	846	1,5	1 784	653	1,1	1 681
Total	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**	**1 436**	**2,8**	**1 948**

*Les nombres d'emprunteurs inférieurs à dix ont été supprimés.

ANNEXE F
EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE

Emprunteurs étudiant à temps plein selon l'âge

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Âge	2005–2006			2006–2007			2007–2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
21 et moins	164 524	809	4 915	173 016	852	4 925	187 169	962	5 139
De 22 à 25	102 284	616	6 027	99 154	604	6 089	97 779	600	6 141
De 26 à 29	35 250	230	6 525	32 911	215	6 525	31 931	209	6 547
30 et plus	41 580	280	6 730	38 180	257	6 719	35 829	241	6 729
Total	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**	**352 708**	**2 013**	**5 706**

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon l'âge

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Âge	2005–2006			2006–2007			2007–2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
21 et moins	334	0,6	1 683	272	0,5	1 843	377	0,7	1 826
De 22 à 25	652	1,2	1 793	594	1,1	1 800	374	0,7	1 825
De 26 à 29	351	0,6	1 714	317	0,6	1 945	215	0,4	1 911
30 et plus	790	1,5	1 878	680	1,3	1 934	470	1,0	2 161
Total	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**	**1 436**	**2,8**	**1 948**

ANNEXE G
EMPRUNTEURS SELON LE SEXE

Emprunteurs étudiant à temps plein selon le sexe

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Sexe	2005–2006			2006–2007			2007–2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
Femmes	206 412	1 181	5 720	206 596	1 177	5 698	211 003	1 224	5 799
Hommes	137 226	754	5 497	136 665	749	5 487	141 705	789	5 567
Total	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**	**352 708**	**2 013**	**5 706**

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le sexe

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Sexe	2005–2006			2006–2007			2007–2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
Femmes	1 462	2,6	1 805	1 254	2,4	1 887	896	1,7	1 919
Hommes	663	1,2	1 771	609	1,1	1 866	540	1,1	1 996
Total	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**	**1 436**	**2,8**	**1 948**

ANNEXE H
EMPRUNTEURS SELON LA SITUATION DE FAMILLE

Emprunteurs étudiant à temps plein selon la situation de famille

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Statut civil	2005–2006			2006–2007			2007–2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
Célibataires	295 916	1 612	5 449	299 083	1 628	5 442	310 057	1 722	5 554
Mariés	28 516	188	6 590	26 847	177	6 580	25 796	170	6 575
Autres	19 206	135	7 013	17 331	123	7 090	16 855	121	7 167
Total	**343 638**	**1 935**	**5 631**	**343 261**	**1 927**	**5 614**	**352 708**	**2 013**	**5 706**

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon la situation de famille

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Statut civil	2005–2006			2006–2007			2007–2008		
	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)	Nombre d'empr.	Valeur des prêts (M$)	Prêt moyen ($)
Célibataires	1 489	2,6	1 769	1 368	2,5	1 845	1 090	2,1	1 912
Mariés	358	0,7	1 921	268	0,6	2 067	201	0,4	2 170
Autres	280	0,5	1 768	227	0,4	1 872	145	0,3	1 908
Total	**2 127**	**3,8**	**1 795**	**1 863**	**3,5**	**1 880**	**1 436**	**2,8**	**1 948**

ANNEXE I
ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PCPE

Répartition de l'endettement relatif aux prêts d'études

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Dette ($)	2005–2006 (%)	2006–2007 (%)	2007–2008 (%)
Moins de 5000	22	20	19
De 5000 à 9999	34	33	30
De 10 000 à 9999	28	30	31
De 20 000 à 29 999	12	13	14
30 000 et plus	4	5	6

Remarque : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens de l'emprunteur, qui peut également avoir contracté des prêts provinciaux ou privés (institutions financières).

Endettement moyen par province ou territoire

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2005–2006 $	2006–2007 $	2007–2008 $
T.-N.-L.	12 643	13 108	12 991
Î.-P.-É.	13 285	14 669	15 534
N.-É.	13 702	14 733	15 380
N.-B.	12 349	13 007	13 301
Ont.	10 894	11 616	12 326
Man.	9 579	10 313	11 015
Sask.	12 020	13 201	14 063
Alb.	10 793	12 038	12 825
C.-B.	11 665	12 960	13 775
Yn	11 302	13 202	13 143
Endettement moyen	**11 323**	**12 232**	**12 881**

Remarque : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens de l'emprunteur, qui peut également avoir contracté des prêts provinciaux ou privés (institutions financières).

Endettement moyen par type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Type d'établissement	2005–2006 ($)	2006–2006 ($)	2006–2006 ($)
Université	14 708	15 668	16 269
Collège	9 020	9 619	9 939
Privé	8 463	9 582	10 152
Endettement moyen	**11 323**	**12 232**	**12 881**

Remarque : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens de l'emprunteur, qui peut également avoir contracté des prêts provinciaux ou privés (institutions financières).

Endettement moyen selon l'âge

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Âge	2005–2006 ($)	2006–2007 ($)	2007–2008 ($)
21 ans et moins	5 852	6 276	6 285
De 22 à 25 ans	10 664	11 557	12 188
De 26 à 29 ans	14 217	15 403	16 329
30 ans et plus	13 548	14 941	15 854
Endettement moyen	**11 323**	**12 232**	**12 881**

Remarque : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens de l'emprunteur, qui peut également avoir contracté des prêts provinciaux ou privés (institutions financières).

Endettement moyen selon le sexe

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Sexe	2005–2006 ($)	2006–2007 ($)	2007–2008 ($)
Femmes	11 527	12 586	13 268
Hommes	11 040	11 727	12 325
Total	**11 323**	**12 232**	**12 881**

Remarque : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens de l'emprunteur, qui peut également avoir contracté des prêts provinciaux ou privés (institutions financières).

Endettement moyen selon le groupe d'âge et le type d'établissement, année de prêt 2007-2008

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Âge	Université ($)	Collège ($)	Établissement privé ($)
21 et moins	6 285	5 707	7 911
De 22 à 25	14 441	9 462	10 188
De 26 à 29	19 356	13 065	11 867
30 et plus	21 804	13 345	10 432
Endettement moyen	**16 269**	**9 939**	**10 152**

Remarque : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens de l'emprunteur, qui peut également avoir contracté des prêts provinciaux ou privés (institutions financières).

Endettement moyen selon le sexe et le type d'établissement, année de prêt 2007-2008

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Sexe	Université	Collège	Établissement privé
Femmes	16 694	10 635	10 063
Hommes	15 658	9 037	10 351
Moyenne	**16 269**	**9 939**	**10 152**

Remarque : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens de l'emprunteur, qui peut également avoir contracté des prêts provinciaux ou privés (institutions financières).

ANNEXE J
EXEMPTION D'INTÉRÊTS

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Type d'établissement	2005–2006	2006–2007	2007–2008
Université	45 965	49 079	53 883
Collège	38 447	40 267	43869
Établissement privé	17 849	15 768	18 720
Non déclaré/Non disponible	77	66	58
TOTAL	**102 338**	**105 180**	**116 530**

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Sexe	2005–2006	2006–2007	2007–2008
Femmes	66 569	69 023	77 039
Hommes	35 692	36 091	39 433
Non déclaré/Non disponible	77	66	58
TOTAL	**102 338**	**105 180**	**116 530**

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon la province ou le territoire

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Province ou territoire	2005–2006	2006–2007	2007–2008
T.-N.-L.	6 725	6 114	5 584
Î.-P.-É.	1 181	1 211	1 320
N.-É.	7 142	6 684	6 940
N.-B.	6 523	6 720	7 241
Ont.	49 535	54 790	64 126
Man.	2 272	2 198	2 445
Sask.	4 109	3 772	3 689
Alb.	8 652	7 793	7 924
C.-B.	16 031	15 762	17 148
Yn	45	47	55
Non déclaré/Non disponible	123	89	58
TOTAL	**102 338**	**105 180**	**116 530**

ANNEXE K
SATISFACTION DES CLIENTS À L'ÉGARD DU CENTRE DE SERVICE NATIONAL DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS (CSNPE)

Taux de satisfaction à l'égard du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) en pourcentage (% de répondants satisfaits)

Question de sondage	2005–2006 (%)	2006–2007 (%)	2007–2008 (%)
Temps d'attente avant de parler à un représentant du service à la clientèle	58	56	60
Compétence du personnel	75	77	77
Courtoisie du personnel	81	84	85
Équité du service	78	81	81
Information au sujet du CSNPE	61	64	66
Facilité d'accès aux services	71	69	69
Accès aux services dans la langue officielle de votre choix (français ou anglais)	95	93	97
En bout de ligne, vous avez obtenu ce dont vous aviez besoin de la part du personnel?*	S/O	S/O	82
Niveau global de satisfaction (concernant la qualité des services offerts par le CSNPE)	76	75	78

Source : Sondage sur la satisfaction des clients du Programme canadien de prêts aux étudiants
*Cette question n'a pas été posée en 2006-2007, ni en 2005-2006.

Opinions des emprunteurs sur la qualité des services reçus relativement à leurs prêts d'études des gouvernements fédéral ou provinciaux au cours des deux dernières années (% de répondants satisfaits)

Question de sondage	2005–2006	2006–2007	2007–2008
Se sont améliorés	14	16	17
Se sont détériorés	7	6	5
Sont restés à peu près les mêmes	79	77	77

Source : Programme canadien de prêts aux étudiants – Sondage sur la satisfaction des clients

ANNEXE L

SOUTIEN AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Outre le soutien apporté par Ressources humaines et Développement des compétences Canada aux études postsecondaires, d'autres mesures et programmes d'appui aux études postsecondaires sont offerts par le gouvernement du Canada :

- le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aide les étudiants inuits et les étudiants membres des Premières nations à payer une partie de leurs frais de scolarité, de leurs manuels scolaires et de leurs frais de transport et il leur fournit une allocation de subsistance, et ce, par le truchement du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Les établissements d'enseignement postsecondaire reçoivent aussi de l'aide dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants indiens afin d'élaborer et d'offrir des programmes conçus spécialement pour les Autochtones;
- un allègement fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt fédéral applicable aux intérêts annuels payés relativement à des prêts d'études – est accordé à toute personne ayant obtenu des prêts d'études auprès des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux;
- le crédit d'impôt pour les frais de scolarité accorde un allègement fiscal aux étudiants pour les dépenses relatives aux frais de scolarité;
- le crédit d'impôt pour études, qui s'élève à 400 dollars par mois pour les étudiants à temps plein et à 120 dollars par mois pour les étudiants à temps partiel, aide les étudiants à payer leurs dépenses liées à leurs études. Ce crédit permet d'alléger les impôts de 65 000 Canadiens qui perfectionnent leurs compétences;
- le crédit d'impôt pour les manuels scolaires reconnaît les coûts croissants du matériel scolaire. Ce crédit prévoit un montant mensuel de 65 dollars pour les étudiants à temps plein et de 20 dollars pour les étudiants à temps partiel du niveau postsecondaire;
- le Programme des langues officielles dans l'enseignement permet d'aider les provinces et les territoires à financer les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde;
- Industrie Canada offre des bourses et des bourses de recherche par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

PARTIE VI
GLOSSAIRE

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet

Bonification d'intérêts pendant les études : Caractéristique majeure de l'aide offerte par le gouvernement du Canada aux étudiants : les étudiants emprunteurs ne sont pas tenus de rembourser les intérêts de leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études à temps plein et, dans le cas des prêts accordés avant le 1er août 1993, pendant six mois après la fin de leurs études. Conformément aux programmes de prêts garantis et ceux à risques partagés, le gouvernement fédéral paie les intérêts à l'institution prêteuse au nom de l'étudiant.

Centre de service national de prêts aux étudiants : Principal point de service des emprunteurs : on y gère les prêts d'études, qu'il s'agisse du versement ou du remboursement des prêts ou bien de la gestion de la dette.

Consolidation : La consolidation des prêts survient lorsque l'emprunteur quitte la phase des études et entre dans celle du remboursement.

Emprunteurs qui poursuivent leurs études : Emprunteurs qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire, ou qui ont terminé leurs études depuis moins de six mois (période de grâce).

Entente d'intégration : Signée avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan, cette entente prévoit la mise en place d'un service à guichet unique permettant aux étudiants de ces provinces de présenter une demande de prêt et d'effectuer des paiements pour leurs prêts directs fédéraux et provinciaux en même temps et au même endroit.

Études postsecondaires : Niveau de formation suivant l'enseignement secondaire. On peut faire des études postsecondaires dans un établissement public (université ou collège communautaire) ou dans un établissement privé (école de métiers, école privée de formation professionnelle ou collège d'enseignement professionnel).

Exemption d'intérêts : Mesure d'aide temporaire dans le cadre de laquelle le gouvernement paie les intérêts du prêt et suspend les paiements du principal d'un prêt en cours de remboursement pour une période maximale de 54 mois. Le 1er août 2005, les seuils de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts ont été relevés, ce qui a permis à plus d'emprunteurs de bénéficier de la mesure.

Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants : Adoptée en 1995 pour permettre les arrangements à risques partagés entre le gouvernement du Canada et les institutions financières participantes.

Prêts à risques partagés : Régime de prêts mis en place en 1995 dans le cadre duquel les institutions financières assumaient la responsabilité du risque possible de non-remboursement des prêts en contrepartie d'un paiement fixe du gouvernement.

Prêts directs : Depuis août 2000, le gouvernement du Canada finance directement les prêts et il a attribué des contrats à des fournisseurs de services indépendants pour administrer le processus de prêts.

Prêts en cours de remboursement : Prêts d'un emprunteur qui a terminé ses études postsecondaires depuis au moins six mois et qui doit commencer à rembourser ses prêts d'études canadiens.

Prêts garantis : Prêts consentis à des étudiants par des banques et des caisses populaires entre 1964 et 1994. Le gouvernement remboursait la totalité des prêts à l'institution prêteuse si l'emprunteur n'était pas en mesure de le faire.

Provinces et territoires participants : Provinces et territoires qui ont choisi de gérer l'aide financière aux étudiants dans le cadre du PCPE. Jusqu'à présent, il s'agit de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Réduction de la dette en cours de remboursement : Il s'agit d'un programme fédéral d'aide au remboursement qui permet de réduire le principal impayé du prêt d'études canadien d'un emprunteur jusqu'à un niveau abordable après avoir épuisé les possibilités liées à l'exemption d'intérêts et seulement lorsque cinq années se sont écoulées depuis que l'emprunteur a fini ses études. Le montant maximal d'aide a été fixé à 26 000 dollars; il est offert aux emprunteurs admissibles sous la forme d'une réduction initiale allant jusqu'à 10 000 dollars, d'une deuxième réduction allant jusqu'à 10 000 dollars et d'une réduction finale allant jusqu'à 6 000 dollars. Dans le cas de prêts accordés avant le 1er août 2000, le PCPE paie à l'institution prêteuse le montant du principal de la dette de l'étudiant correspondant à la réduction que le gouvernement fédéral a accordée dans le cadre de la réduction de la dette en cours de remboursement. Dans le cas des prêts accordés après le 1er août 2000, le gouvernement radie une portion du principal des prêts.

Révision des modalités : Moyen permettant à l'emprunteur de gérer le remboursement de ses prêts d'une manière adaptée à sa situation. La révision peut être utilisée comme mesure de gestion de la dette pour diminuer les mensualités ou pour les augmenter afin de rembourser la totalité des prêts plus rapidement.

Subventions canadiennes pour études : Aide financière non remboursable destinée aux étudiants de niveau postsecondaire. Quatre types de subventions canadiennes pour études sont disponibles. Elles visent les groupes suivants :

- les étudiants ayant une invalidité permanente (jusqu'à 8 000 dollars par année);
- les étudiants ayant des personnes à charge (jusqu'à un montant annuel de 3 120 dollars pour les étudiants à temps plein, et de 1 920 dollars pour les étudiants à temps partiel);
- les étudiants à temps partiel qui ont des besoins manifestes (jusqu'à 1 200 dollars par année);
- les femmes dans certains champs d'études doctorales (jusqu'à 3 000 dollars par année pendant une période maximale de trois ans).

Subventions canadiennes pour l'accès aux études : Aide financière non remboursable destinée aux étudiants de niveau postsecondaire. Il existe deux types de subventions canadiennes pour l'accès aux études :

- subventions versées aux étudiants issus d'une famille à faible revenu qui commencent leur première année d'études postsecondaires (50 % des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 dollars);
- subventions versées aux étudiants ayant une invalidité permanente et servant à payer une partie des frais d'études et de subsistance (jusqu'à 2 000 dollars par an).